

Procès - verbal

SESSION

Lons le Saunier
mardi 10 mars 2020

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

TERRES d'**a**VENIR



La Chambre d'agriculture du Jura s'est réunie pour tenir sa session le vendredi 29 novembre 2019, au siège, à Lons le Saunier.

Présents

Mesdames, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,
Madame Bailly Isabelle
Monsieur Bailly Franck
Madame Banderier Yevgeniya
Monsieur Bourgeois Patrick
Monsieur Bouillet Mathias
Monsieur Buchet Christophe
Monsieur Camuset Alexandre
Monsieur Druot Eric
Monsieur Duquet Vincent
Monsieur Gérard Christian
Monsieur Gros Jean-Pierre
Madame Grossiord Elise
Monsieur Lavrut François
Madame Michaud Sylvie
Monsieur Mougeot Patrick
Monsieur Moyne Gilbert
Madame Patenat Marielle
Monsieur Perrodin Nicolas
Madame Poncet Lucie
Monsieur Rizzi Emmanuel
Monsieur Saive Nicolas
Monsieur Schouwey Emmanuel
Monsieur Vuitton Patrick

Excusés ou absents

Madame, Messieurs les membres de la Chambre d'agriculture du Jura,
Monsieur Alpy Jean-Baptiste
Monsieur Blondeau Olivier
Monsieur Bongain Cédric
Madame Duc Carmel
Monsieur Ferreux Emmanuel
Monsieur Guillot Rémy
Monsieur Jouffroy Jean
Monsieur Louis Jacques
Monsieur Perrod Emmanuel
Monsieur Perrot Frédéric
Monsieur Poncet Sylvain
Monsieur Socie Yves

SOMMAIRE

Accueil	4
Adoption du procès-verbal de la session du 29 novembre 2019.....	4
Présentation et adoption du compte financier 2019.....	5
Délibération n°1-2020 – prise en charge frais jurés – CGA vins.....	13
Délibération n°2-2020 - Extension à la Chambre d’agriculture de Côte d’Or du service commun « valorisation du bois et territoires ».....	15
Délibération n°3-2020 - nomination du nouvel agent comptable.....	16
Délibération n°4-2020 - convention pour le groupement comptable régional.	17
Délibération n°5-2020 - vente de parts sociales Synergie-Est	18
Délibération n°6-2020 - autorisation de paiement en dépassement de crédits 2018.....	20
Intervention de M. François Lavrut, Président de la Chambre d’agriculture du Jura	22
Débat avec la salle	27
Présentation du réseau Bienvenue à la ferme par Mesdames Lucie Poncet et Sylvie Michaud, en charge de ce dossier.....	31
Certification « Haute Valeur Environnementale » : les enjeux à venir, en termes de communication et de plus-value pour les agriculteurs, dans l’objectif de se positionner en appui aux filières.....	38
Motion « retraites agricoles ».....	50
Motion « ZNT »	52
Interventions des invités	56

Accueil

Monsieur François Lavrut

Bonjour à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer la session. Merci à tous les membres pour leur présence, à mes collègues, à Madame la Conseillère régionale, Monsieur le Conseiller régional, Madame la Députée, Madame la Sénatrice. Dominique Chalumeaux représente le Président du Conseil départemental. Merci à lui d'être présent. Le Préfet est en réserve électorale. Monsieur Yves Chevallier, ici présent, représentera l'administration. Il va nous écouter et peut-être répondre à nos interrogations. Il s'agit d'une session principalement budgétaire, mais qui comportera néanmoins deux thèmes.

Adoption du procès-verbal de la session du 29 novembre 2019

Monsieur François Lavrut

Comme nous avons le quorum, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la session du 29 novembre que vous avez tous pu consulter sur le site de la Chambre d'agriculture. Avez-vous des remarques ? Je pense que vous l'avez tous lu. Je l'ai également relu. Il est *a priori* conforme à ce qui a été dit. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
Le procès-verbal de la session du 29 novembre 2019
est adopté à l'unanimité

Présentation et adoption du compte financier 2019

Monsieur François Lavrut

Pour la présentation du compte financier 2019, je laisse la parole à Alain Maire-Amiot.

Monsieur Alain Maire-Amiot

Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Je vais faire une petite introduction sur les comptes financiers de l'année. Ensuite, Denis Legrand entrera dans le détail de ces comptes.

Compte Financier 2019 Faits marquants



- Poursuite mutualisation services supports pour plus de qualité et d'efficacité :
 - Service informatique national avec néanmoins proximité
 - Service achats = compétences et respect règles / marchés
 - Service RH avec service paie régional et spécialisation permettant de traiter au mieux les cas particuliers
 - Groupement comptable régional créé avec partage agent comptable et harmonisation des pratiques
- Développement de services opérationnels : changement climatique, énergies renouvelables, installation, performance des exploitations
- Situation financière saine, permet d'absorber retard de paiement de subventions (-807 k€ en 1 an...)
- Investissements limités, mais projets pour 2020
- Un résultat encore une fois positif : 20 k€

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

4

Cette année 2019 a été marquée par la mise en place effective du dispositif de régionalisation des fonctions supports, avec quelques petites évolutions sur lesquelles je reviendrai. Ces fonctions supports ont un impact relativement important au sein de la Chambre départementale d'agriculture du Jura.

Pour la partie informatique de ces fonctions supports, on est passé sur une mutualisation nationale, ce qui est relativement important. Ceci pour profiter de l'ensemble du dispositif au niveau national, notamment toutes les applications informatiques du niveau national. Pour autant, en ce qui concerne les besoins, on reste en localisation historique des informaticiens, ce qui permet de pouvoir mettre en place le matériel. Pour le reste, c'est beaucoup de travail en direct sur les postes, pas forcément par du personnel implanté sur la région.

C'est ce qui nous permet d'avoir une disponibilité du personnel relativement rapidement pour dépanner en cas de problème. Voilà pour la partie informatique. Pour le reste, ce sont des fonctions qui restent dans les fonctions supports, avec du personnel embauché par la Chambre régionale et souvent localisé, notamment pour la partie achats. Nous sommes là avec du personnel qui nous permet d'être en phase avec des contraintes réglementaires sur les marchés publics, en sachant que nous avons beaucoup avancé sur ce volet. On est donc vraiment en phase.

Pour la partie RH¹, notamment tout ce qui concerne la paie et tout le fonctionnement des fonctions RH, on a massifié un peu le travail. Pour la paie, ce sont seulement 3 personnes pour l'ensemble du dispositif Bourgogne - Franche-Comté avec, en gros, à peu près 500 personnels. Pour autant, nous avons aussi, sur cette partie RH, un traitement des cas particuliers. Nous avons un référent qui nous apporte beaucoup sur tout ce qui est problème de RH.

En ce qui concerne le dernier aspect qui est plus en lien avec la comptabilité, nous avons créé un groupement régional - j'y reviendrai dans les délibérations - avec quelques évolutions de ce groupement régional qui nous permet d'avoir un agent comptable détaché de la DGFIP², ce qui nous permet de le partager entre différentes Chambres d'agriculture et notamment d'essayer d'harmoniser toutes nos pratiques comptables. On peut dire qu'on commence, ici, à travailler avec un effet cumulatif de l'ensemble de la région Bourgogne - Franche-Comté puisque nous avons plus d'efficacité, plus de qualité. Bien sûr, par rapport à cela, une répartition des charges est liée ; j'y reviendrai dans les délibérations. On met un peu de temps pour se mettre d'accord, au niveau de l'ensemble des acteurs régionaux, pour la répartition de ces charges qui sont effectivement à la charge de la Chambre régionale, mais avec une répartition sur ces fonctions supports. Je voulais insister sur cet aspect.

Pour le reste, en 2019, la Chambre est toujours très investie sur les services opérationnels.

Concernant les évolutions, on a renforcé la partie conseils concernant tout ce qui est changement climatique, partie de plus en plus prégnante dans nos exploitations, et le besoin de s'adapter par rapport à ce changement climatique, y compris de l'anticiper.

Le deuxième point porte sur tout ce qui est conseils en énergies renouvelables. Nous avons beaucoup de demandes, donc des interventions plus poussées là-dessus.

Pour le reste, on poursuit les actions. Je citerai quelques actions principales :

- L'installation. Nous avons eu une année relativement importante concernant les jeunes installés.
- Tout ce qui porte sur la performance des exploitations que l'on poursuit.

Ce travail, cet engagement, est réalisé à travers des prestations, mais aussi des conventions, des subventions. Là, on peut remercier toute la partie partenariat technique que nous opérons, que ce soit au niveau de la Chambre régionale et notamment tous les partenaires que nous avons derrière, mais aussi, pour ce qui est du département, des partenaires techniques comme CERFRANCE Alliance comtoise principalement et EVA Jura pour la partie élevage et AgriConseil pour la partie juridique.

¹ Ressources humaines

² Direction générale des finances publiques

Nous avons également des partenaires financiers, c'est important, des partenaires régionaux *via* la Chambre régionale, que ce soit le Conseil régional, que ce soit l'Etat, l'Agence française de biodiversité, notamment sur tout ce qui est Ecophyto et puis, bien sûr, les partenaires locaux comme le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Au global, on peut dire que la Chambre d'agriculture a une bonne situation financière. C'est ce que nous avons pressenti en novembre dernier, lors de notre dernière session, notamment à travers le budget primitif présenté où nous envisagions des travaux.

Ces investissements comprennent des rénovations dans les différents locaux liées aux départs d'EVA Jura et du GDS³ qui nous permettent de réorganiser et de rénover un certain nombre de locaux, avec un plan d'investissement qui était prévu dans le budget 2020 et qui sera donc effectif sur l'année 2020.

Pour l'année 2019, certains investissements n'ont pas été réalisés, mais ils le seront sur 2020.

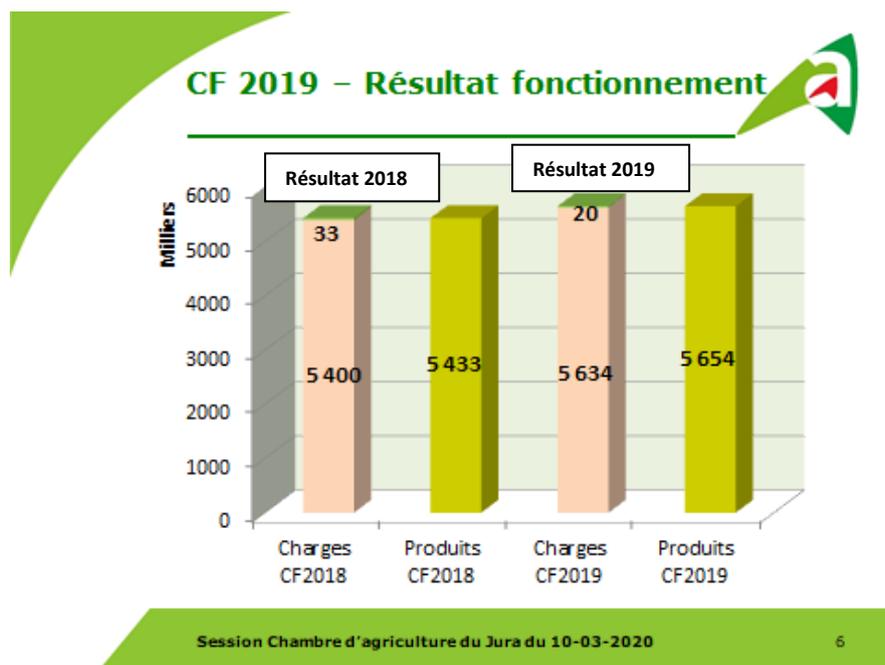
Pour le reste, c'est une trésorerie qui est tout à fait correcte, qui permet d'absorber certaines subventions un peu décalées dans le temps par rapport aux versements. Il est vrai que les dossiers de subventions peuvent quelquefois être un peu longs pour la restitution. Grâce aux exercices précédents, cela nous permet d'avoir une trésorerie relativement correcte.

On va vous détailler le résultat qui est positif et permettra de gérer des moyens et des missions qui étaient prévus.

Je laisse la parole à Denis (Legrand) qui va vous donner plus de détails.

Monsieur Denis Legrand

Bonjour à tous. Vous avez dans vos dossiers une note détaillée avec beaucoup plus de détails que ce qu'il y a dans le diaporama. Nous vous présentons les comptes, dans le diaporama et dans la note, en se référant de compte financier à compte financier, donc compte financier 2019 par rapport à celui de 2018. Les élus ont, dans leur dossier, les éléments de comparaison avec le budget de l'année qui a été voté pour pouvoir comparer le réalisé avec ce qui a été voté.

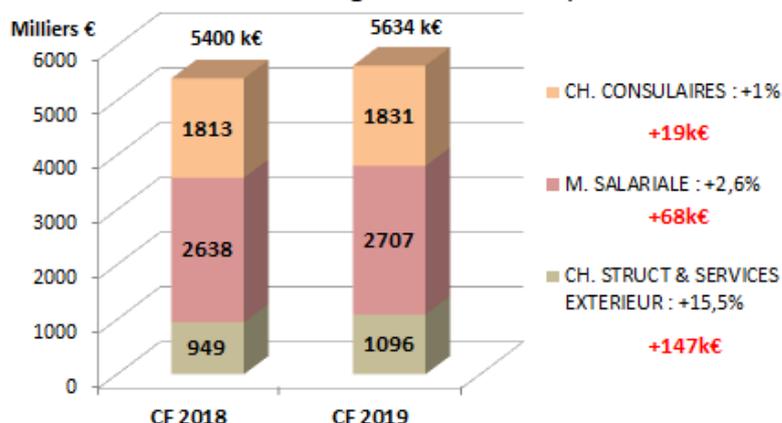


³ Groupement de défense sanitaire

CF 2019 - Charges



Evolution des charges : + 234 k€ / + 4,3%



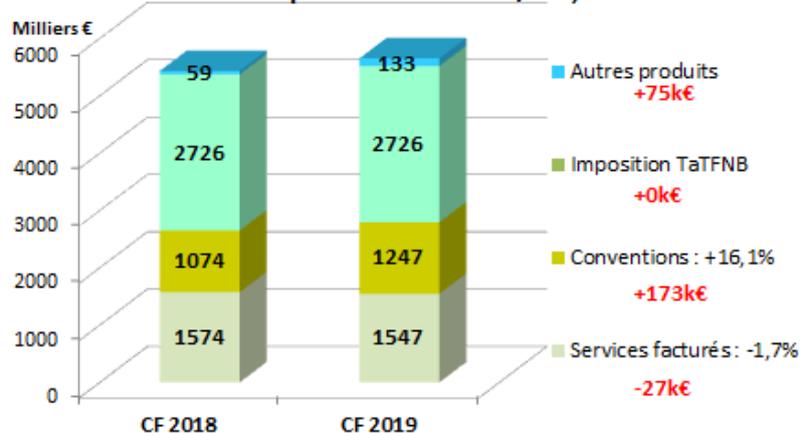
Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

7

CF 2019 - Produits



Evolution des produits : + 221 k€ / + 4,1%



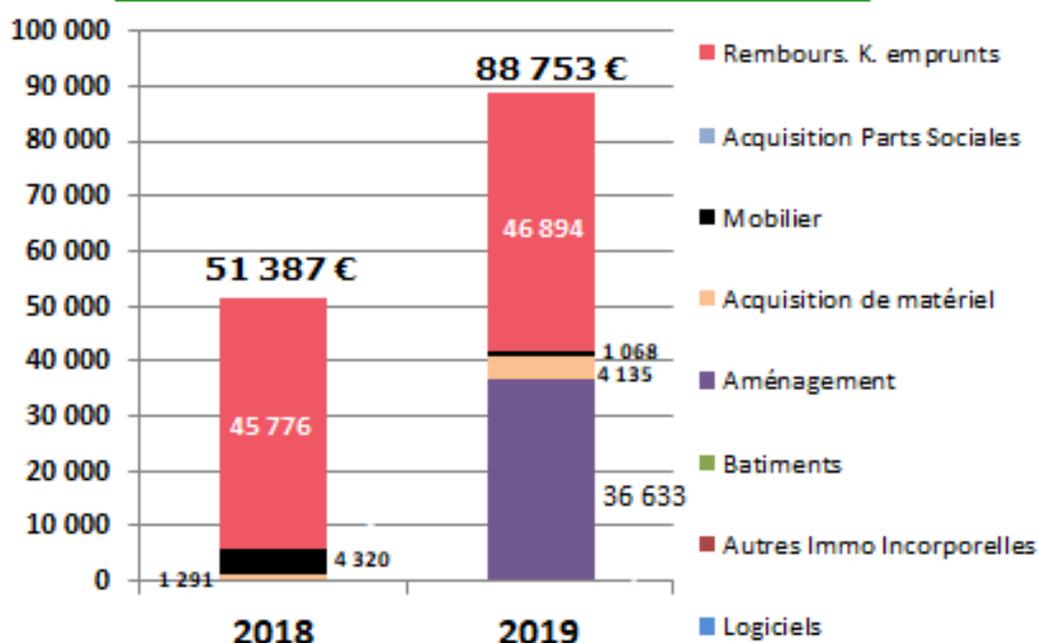
Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

8

Monsieur François Lavrut

Avez-vous des remarques sur la partie « fonctionnement » du compte administratif 2019 ? C'est relativement lisible, même si le plan comptable change quelques lignes d'une année à l'autre. On a l'impression qu'il y a des volumes d'argent qui se déplacent mais, en réalité, c'est bien souvent parce que ce n'est pas affecté dans le même compte, comme Denis (Legrand) vient d'essayer de l'expliquer au mieux. On est sur une année avec un équilibre financier légèrement positif. On peut déjà s'en satisfaire, c'est quelque chose qui n'était pas évident lorsque nous avons voté le budget primitif, il y a un an, puisqu'il a fallu que l'ensemble des services aillent chercher de la convention, de la prestation, pour arriver au résultat qui vous est présenté aujourd'hui. S'il n'y a pas de remarque, je propose à Denis (Legrand) de passer à la suite.

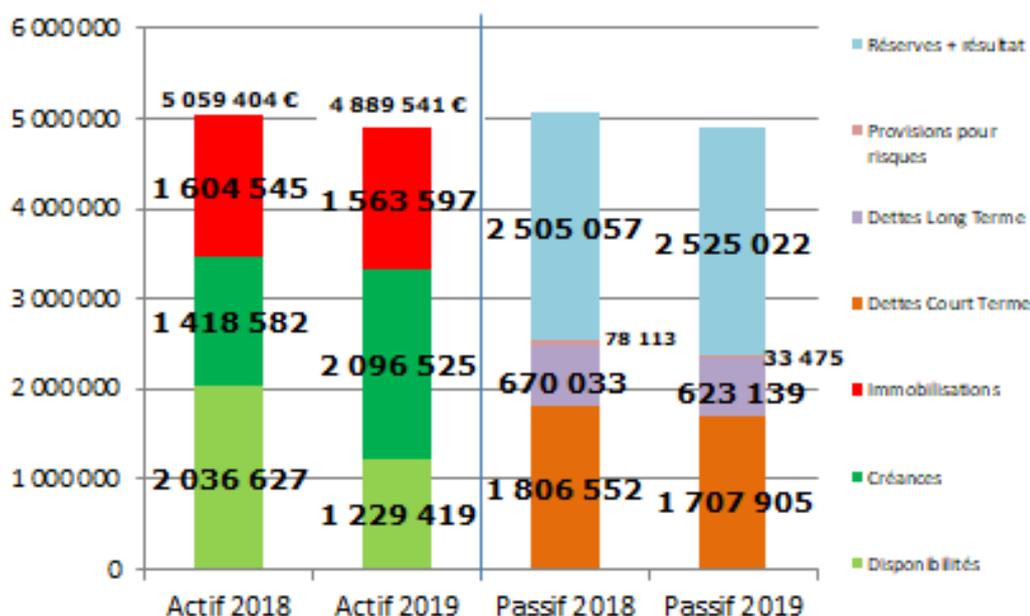
CF 2019 - investissements



Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

10

Compte Financier 2019 – Bilan



Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

11

CF 2019 – Fonds de roulement



- **Fonds de roulement** : 1 675 249 €
soit 30% des charges annuelles
ou 107 jours de fonctionnement

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

12

Monsieur François Lavrut

Sur la partie « investissement », y a-t-il des remarques ? On voit que l'année passée, malgré de hauts budgets, il y a eu pas mal d'investissements différés. Dans la présentation que l'on vous fera après, pour l'investissement 2020, nous avons à nouveau prévu de réaliser des travaux qui sont en attente depuis quelques années. Il s'agit du bâtiment de la « forêt » et du hall d'accueil. Denis (Legrand), s'il n'y a pas de remarque, je te laisse continuer.

Monsieur Denis Legrand

Compte Financier 2019 - Vote



CF 2019 - TABLEAU 1 Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP		48,45	48,45
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT		48,45	48,45

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

13

Au niveau de ce qui est voté, les élus ont des tableaux beaucoup plus complets dans leur dossier. Vous avez un condensé à l'écran, avec le premier tableau concernant la présentation des emplois où nous devons voter le fait que nous avons 48,45 ETP⁴ qui représentent la réalité du compte financier 2019.

Compte Financier 2019 - Vote

CF 2019- TABLEAU 2



POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat et état de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CF 2019	PRODUITS	CF 2019
Personnel	2 792 743	Subventions de l'Etat	424 514
dont charges de pensions civiles*		Fiscalité affectée	2 726 184
Fonctionnement autre que les charges de	2 730 014	Autres subventions	822 649
Intervention (le cas échéant)	111 062	Autres produits	1 680 437
TOTAL DES CHARGES (1)	5 633 819	TOTAL DES PRODUITS (2)	5 653 784
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	19 965	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)	5 653 784	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1)+(3) = (2)+(4)	5 653 784

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement	CF 2019
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	19 965
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	162 324
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- 66 945
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	115 345

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020
14

⁴ Equivalents temps plein

Compte Financier 2019 - Vote



Etat de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2019	RESSOURCES	CF 2019
Insuffisance d'autofinancement		Capacité d'autofinancement	115 345
Investissements	41 859	Financement de l'actif par l'État	
Subvention d'investissement		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	
Remboursement des dettes financières	46 894	Autres ressources	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	88 752	TOTAL DES RESSOURCES (6)	115 345
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	26 592	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2019
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	26 592
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	833 801
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	- 807 209
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	1 675 249
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	445 830
Niveau de la TRESORERIE	1 229 419

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

15

Ensuite, vous avez ce que je viens de présenter sous un format différent. Dans les dossiers, vous avez non seulement le compte financier 2019, mais également le compte financier 2018 et le budget 2019. C'est sur l'ensemble de ces tableaux que vous devez voter. On retrouve les charges, les produits, le résultat, le calcul de la capacité d'autofinancement à + 115 000 € et, ensuite, les emplois et les ressources, les variations sur le fonds de roulement, ainsi que des critères financiers, notamment le niveau du fonds de roulement.

Monsieur François Lavrut

Compte Financier 2019 - Vote



Les tableaux complets soumis au vote sont ceux envoyés au préalable (avec indication des données CF2018 et BI2019)

Approbation du compte financier de l'exercice 2019

Affectation du résultat 2019 en réduction du déficit antérieur pour **19 965,37 €**

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Votes contre : 0
Votes abstention : 0
Votes pour :

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

16

Suite à la présentation qui vous a été faite, ce qui est à mettre au vote, c'est l'affectation du résultat 2019 de 19 965 037 €, ainsi que les deux tableaux présentés précédemment. S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

Le compte financier 2019 est adopté à l'unanimité

Je dois vous avouer qu'il n'était tout de même pas évident d'arriver à l'équilibre en fin d'année. On avait un budget à - 150 000 € lorsque nous l'avons présenté. ; en conséquence, des embauches n'ont pas été réalisées et des agents de l'équipe « installation » n'ont pas pris de congés. Je voudrais donc remercier l'ensemble du personnel qui a été actif et réactif pour arriver aux objectifs qui n'étaient pas facile à atteindre. Merci à l'ensemble des équipes pour ce résultat, ainsi qu'aux comptables.

Nous avons ensuite quelques délibérations à vous présenter. Alain (Maire-Amiot), je te laisse les présenter.

Délibération n°1-2020 – prise en charge frais jurés – CGA vins

Monsieur Alain Maire-Amiot

Ce sont des choses qui, pour la plupart, sont passées en bureau et nous allons les valider à cette session. Il n'y a pas d'ordre d'importance, c'est suivant l'ordre d'arrivée de ces délibérations.

Délibération N°1-2020

Prise en charge frais jurés – CGA Vins

- Chaque année la Chambre participe à l'organisation du concours général agricole de Paris, section Vins
 - présélections organisées pour choisir les échantillons.
 - Jurés pour participer au jury lors de la finale à Paris

- Les jurés (potentiellement 18) n'étant ni salariés ni élus de la Chambre, **la Session doit se prononcer pour autoriser le président à prendre en charge leur frais :**
 - Le repas de fin de présélection
 - Les frais de transport, frais annexes, restauration et hébergement pour la finale à Paris, dans les conditions applicables aux élus
 - Ces frais étaient précédemment remboursés par la SVJ qui percevait une subvention équivalente de la CA39
 - Le volume maximal estimé est d'environ 2100 €/an

Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

17

La première est relative à la prise en charge de frais des jurés pour le CGA⁵ de Paris. Le ministère et COMEXPOSIUM qui gèrent le salon de l'agriculture, nous délèguent l'organisation des concours généraux agricoles. La plupart sont faits au niveau régional. Pour ce qui est des vins du Jura, c'est la Chambre d'agriculture du Jura qui s'en charge. Il y a toute une organisation sur la présélection, la sélection des échantillons, tout un travail qui est fait par les équipes. Et il y a la partie « jurés » qui montent au Salon de l'Agriculture pour noter les différents vins et pour aboutir au palmarès. À partir du moment où ces jurés ne sont pas du personnel Chambre ou des élus de la Chambre d'agriculture du Jura, il faut prendre en charge leurs frais qui sont des repas, des frais de transport et de l'hébergement. La délibération nous amène à accepter le fait que la Chambre d'agriculture prenne en charge ces frais de jurés pour le CGA.

Monsieur François Lavrut

Ce sont des viticulteurs qui vont au concours. La Chambre d'agriculture prend en charge les déplacements, l'hébergement et les repas. Il y a un volume maximum de 2 100 € qui est loin d'être atteint. Il s'agit donc de participer à l'organisation du CGA. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération de prise en charge des frais des jurés
aux concours généraux agricoles vins
est adoptée à l'unanimité

⁵ Concours général agricole

Délibération n°2-2020 - Extension à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or du service commun « valorisation du bois et territoires »

Monsieur Alain Maire-Amiot

Délibération N°2-2020
Extension à la CA21 du service commun VBT 

- Création du service commun « Valorisation du bois et territoires » adoptée en Session du 28 novembre 2017 entre les chambres départementales ayant une cotisation au PPRDF, sauf la Côte d'Or à l'époque
- Objectif : mutualiser les actions et répartir les fonds forêts issus des cotisations obligatoires « ADFs » (669 k€ dont 11k€ de la CA21)
- Volonté exprimée de la Chambre départementale de Côte d'Or d'intégrer le service commun au 01 avril 2020 en raison d'actions menées en faveur de la forêt
- **La session doit se prononcer pour accepter cette adhésion**

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-202018

La deuxième délibération porte sur l'extension du service commun « valorisation du bois et territoires ». Je vous rappelle qu'a été mis en place le principe de pôle de service commun au sein de la Chambre régionale de Bourgogne – Franche-Comté. Nous avons voté, lors de la session du 28 novembre 2017, la création d'un service commun « valorisation du bois et territoires ». Il s'agit donc d'un travail fait en commun avec l'ensemble des Chambres, principalement la Franche-Comté. Certaines Chambres n'étaient pas adhérentes à ce groupement. La Chambre de Côte d'Or a demandé à faire partie de ce groupement. On vous demande donc de délibérer pour l'acceptation de l'adhésion de la Côte d'Or à ce service commun à compter du 1^{er} avril 2020.

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ?

Il s'agit d'un service commun « bois » où, au départ, il y avait la Nièvre, la Haute-Saône, le Doubs et le Jura. La Côte d'Or demande à en faire partie, avec une adhésion au service commun sur des actions sur la forêt.

S'il n'y a pas de remarque, je vais procéder au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention

La délibération de l'extension à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or du service commun « valorisation du bois et territoires » est adoptée à l'unanimité

Délibération n°3-2020 - nomination du nouvel agent comptable

Monsieur François Lavrut

La prochaine délibération porte sur la nomination du nouvel agent comptable, Thomas Jund, qui vient d'arriver dans le département. Il a été recruté par six ou sept Chambres au niveau Bourgogne – Franche-Comté. Voulez-vous vous présenter avant de passer la délibération ?

Monsieur Thomas Jund

Bonjour. Je suis Thomas Jund, issu de la DGFIP, au sein de laquelle j'ai eu un parcours diversifié, notamment en matière de recouvrement d'impôts et surtout essentiellement de gestion de budgets locaux. J'ai été percepteur rural, adjoint au Conseil général -Conseil départemental maintenant-, et j'ai effectué un dernier parcours dans les îles Wallis et Futuna où j'étais adjoint au payeur territorial. Ensuite j'ai fait un petit passage par les impôts à Epinal, où je suis basé. C'est là où j'ai vu la petite annonce indiquant que le regroupement des Chambres Bourgogne - Franche-Comté recherchait un agent comptable. J'y ai répondu et me voilà en poste depuis début février.

Je suis très heureux d'être parmi vous et de découvrir ce nouveau monde agricole.

Monsieur François Lavrut

Merci. Olivier Rémy a demandé à revenir en perception suite à des problèmes de santé. Il n'y avait pas de problème avec les Chambres d'agriculture. Il a fait le choix de devenir un peu plus sédentaire.

Monsieur Alain Maire-Amiot



Délibération N°3-2020

Nomination du nouvel agent comptable

- Dans le cadre du groupement régional comptable en place, et suite à la démission de l'ancien agent comptable (M. Olivier REMY) au 31 janvier 2020, un nouvel agent comptable a dû être nommé, un recrutement a été organisé par la Chambre régionale
- Le Bureau de la CA39 a dû se prononcer le 13 janvier 2020 sur la proposition concernant M. Thomas JUND
 - Pour une prise de fonction le 01 février 2020
 - Avec une rémunération fixée par la convention du groupement comptable et versée par la CRA BFC
 - Et une ICR (indemnité de Caisse et Responsabilité) de 1720 € bruts/an versée par chaque chambre adhérente du groupement
- **La session doit valider la décision du bureau**

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-202019

Par rapport à la nomination de Thomas (Jund) et à la fixation de sa rémunération, vous devez effectivement délibérer, ceci dans le cadre d'un groupement comptable au sein de la région, avec six Chambres d'agriculture concernées. C'est un poste unique, mutualisé pour l'ensemble de ces six Chambres. La proposition de nommer Thomas (Jund) à ce poste d'agent comptable du groupement comptable de la Chambre régionale nous vient de la DGFIP de Bourgogne – Franche-Comté.

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je passe au vote : qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération de nomination du nouvel agent comptable, Thomas Jund, et à la fixation de sa rémunération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°4-2020 - convention pour le groupement comptable régional

Monsieur Alain Maire-Amiot

Délibération N°4-2020
Convention pour le groupement comptable régional



- Une convention prévoit les modalités de fonctionnement entre les adhérents du groupement comptable et notamment le calcul des charges à répartir et leurs modalités de répartition
- Elle avait été validée en Session au moment de la constitution du groupement
- Cette nouvelle convention exclut de l'assiette de répartition des charges les montants financiers correspondant strictement à des opérations autrefois dénommées « de transits » (cas courant pour la Chambre régionale) et qui figurent encore dans le compte de résultat
- **La session est sollicitée pour valider cette convention qui prend effet au 1^{er} février 2020 et autoriser le président à la signer**

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

La délibération suivante est très détaillée, elle concerne la convention de groupement comptable de Bourgogne - Franche-Comté. Il y a quelques petites modifications, notamment à travers l'affectation de certains comptes et il y a une modification de cette convention entre tous les partenaires de cette dernière, à savoir les différentes Chambres qu'on vous a citées, dont la Chambre régionale, la Chambre de la Nièvre, l'Yonne, la Haute-Saône, la Côte d'Or et le Jura. C'est une convention qui a été quelque peu modifiée, notamment pour la prise en charge des différentes charges.

Précédemment, il y avait des charges de transit qui étaient prises en compte, notamment avec l'harmonisation des méthodes comptables. Cette partie « transits » n'est plus en cours dans le calcul. Il faut donc passer à une modification de cette convention et les charges induites par la tenue de la comptabilité du groupement sont limitées à la rémunération et aux charges patronales de l'agent comptable, les frais de déplacement de l'agent comptable, le matériel de bureau, d'informatique, tous les frais annexes de cette agence comptable. Cette délibération doit prendre en compte l'évolution de cette convention entre les différentes Chambres.

Monsieur François Lavrut

Merci Alain (Maire-Amiot). Avez-vous des remarques par rapport à ces délibérations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
Les membres de la session valident à l'unanimité
la convention pour le groupement comptable régional,
prenant effet au 1^{er} février 2020
et autorisent le Président à la signer

Délibération n°5-2020 - vente de parts sociales Synergie-Est

Monsieur Alain Maire-Amiot

La cinquième délibération concerne des ventes de parts sociales à Synergie-Est. Je vous rappelle que la Chambre a participé à la création de l'ARSOE⁶, qui est une coopérative informatique pour tous les organismes d'élevage principalement, mais pour d'autres également. Cette structure ARSOE s'est transformée en Synergie-Est. Un nouveau nom a donc été adopté mais le principe de coopérative a été maintenu. On avait des parts sociales dans cette structure, 61 à 15,64 €, ce qui fait 954 €. Les Chambres ont évolué, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons un service en interne, la DNSI, dont nous avons parlé tout à l'heure, qui est le système informatique de l'ensemble des Chambres. On ne fait donc quasiment plus appel à cette structure régionale. Pour autant, Synergie-Est, suite à une décision de son assemblée générale, a mis en place une cotisation minimale à hauteur de 350 €/an. Comme nous avons très peu de travail avec eux, nous souhaitons arrêter l'adhésion à cette structure. Sur la dernière année, la prestation était de 108 €. Il s'agirait, sinon, de payer 350 € de cotisation pour une structure à laquelle nous ne ferons plus appel puisque nous avons ce service en interne. La proposition est de récupérer les parts sociales, en respectant un certain rythme puisqu'il y a un délai à partir du moment où elles ont été prises. Un calendrier vous est proposé.

⁶ Association régionale de services aux organismes d'élevage

Il y a une part sociale pour l'année 2023, 30 pour l'année 2020 et 30 pour l'année 2021 qui seront récupérées, ceci pour une valeur nominale de 15,24 € par part sociale. La délibération, c'est d'engager le processus de vente de ces parts sociales détenues.

Délibération N°5-2020

Vente de parts sociales Synergie-Est



- La Chambre avait participé à la création de l'ARSOE Roulans et possède 61 parts sociales (valeur nominale de 15,24 €/PS)
- L'ARSOE a évolué vers Synergie-Est et a modifié sa facturation aux adhérents qui ont peu de chiffre d'affaire en instituant un forfait (350 €/an)
 - Vu la cartographie des risques établie et validée en session du 29/11/2019 qui prévoit d'évaluer les risques liés à la détention de capitaux
 - Vu l'obligation faite aux chambres de passer des appels d'offres pour les services achetés, et notamment confiant à l'échelon régional et national la mission de conduire ceux-ci
 - Vu le faible montant d'achats de service réalisés auprès de Synergie-Est (108 € HT/an)
- **La session doit se prononcer pour autoriser le président à engager le processus et signer les actes pour la vente des parts sociales**

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

21

Monsieur François Lavrut

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois. Qui est contre cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois. La délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La délibération concernant la vente de parts sociales
Synergie-Est est adoptée à l'unanimité

Délibération n°6-2020 - autorisation de paiement en dépassement de crédits 2018

Monsieur Alain Maire-Amiot

Délibération N°6-2020 Autorisation de paiement en dépassement de crédits 2018



- Montant budgété au BI2018 pour la mutualisation des fonctions supports (Centre de Prestations Régionalisé – CPR) estimé à 336 k€
- Facture par CRA BFC = 371 k€, provisionnée à cette hauteur dans le Compte Financier 2018, mais non intégralement payée
- Méthode de répartition et calcul final validés début 2020
- Mise en paiement possible sous réserve accord session
- **La session est sollicitée pour autoriser le président à ordonner la mise en paiement du solde de la facture CPR 2018, en dépassement du crédit voté au BI2018 (+ 35 660 €)**

PS : aucun impact sur le résultat 2018 ni sur les suivants

Contre = carton rouge
Abstention = carton bleu
Pour = carton vert

Votes contre :
Votes abstention :
Votes pour :

Session Chambre d'agriculture du Jura du 10-03-2020

22

Il s'agit d'une modification budgétaire. Il faut en passer par là puisque nous avons voté, au budget initial de 2018, la partie budgétaire de ce centre de prestations régionalisé qui concerne tout ce qui est relatif aux fonctions supports. Pour autant, la répartition n'avait pas été validée par l'ensemble des Chambres. Elle ne l'a été qu'en janvier 2020. Nous avons, malgré tout, provisionné la bonne valeur pour l'année 2018, dans les comptes financiers de 2018, mais il faut délibérer afin de réaffecter la bonne somme à partir de la décision et de l'accord qu'il y a eu en janvier 2020. La décision est d'autoriser le Président à payer le solde du centre de prestations régionalisé 2018 au-delà de la ligne budgétaire prévue à l'époque, sachant qu'à ce moment-là, nous n'avons pas les chiffres. Il faut donc modifier ce budget pour pouvoir payer, même si cela a été provisionné dans le compte financier 2018. Cela n'a aucune incidence financière, il faut juste régulariser la situation au niveau du budget.

Monsieur François Lavrut

Merci Alain (Maire-Amiot). Il s'agit des fonctions supports qui sont remontées, en 2017, sur la Chambre régionale et, aujourd'hui, nous devons trouver des cotes mal taillées pour nous répartir cette charge de fonctions supports. Cette délibération permet de régulariser la situation. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La session autorise le Président à ordonner
la mise en paiement du solde de la facture
« centre de prestations régionalisé » 2018,
en dépassement du crédit voté au BI 2018 (635660 €)

Comme nous avons la chance d'avoir beaucoup d'élus présents, je préfère procéder à mon intervention maintenant. Nous en viendrons ensuite à nos deux sujets, à savoir un état des lieux du réseau « Bienvenue à la ferme » dans le Jura et la HVE⁷, qui est une certification des exploitations.

⁷ Haute valeur environnementale

Intervention de M. François Lavrut, Président de la Chambre d'agriculture du Jura

Monsieur François Lavrut

Jean-Marie Sermier nous a rejoints, merci à lui.

Madame la Conseillère régionale, Monsieur le Conseiller régional -nous avons la chance d'en avoir deux aujourd'hui-, Madame la Sénatrice, Madame, Monsieur les députés et tous les invités présents aujourd'hui -je ne les citerai pas tous-, je vous remercie pour votre présence.

Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental, cher Dominique (Chalumeaux) -puisque j'ai déjà travaillé à tes côtés un moment avant de te retrouver en tant que Vice-Président du Conseil départemental-, Messieurs les Présidents, Messieurs les Directeurs, Mesdames, Messieurs, chers Amis, chers Collègues, j'excuse tout d'abord Monsieur le Préfet qui est actuellement en réserve électorale ainsi que d'autres parlementaires et présidents. Nous avons reçu des excuses hier soir de la part d'élus, davantage par rapport au Coronavirus que par rapport à la réserve parlementaire.

Cette session tombe un an après la mise en place de la nouvelle équipe issue du scrutin de 2019. Aujourd'hui, avec le bureau, nous sommes en mesure de vous présenter les priorités que nous avons définies dans le cadre de notre projet politique.

Bien sûr, une Chambre d'agriculture a de la marge de manœuvre dans son action, mais elle reste toute relative.

Nous faisons le pari, tout en étant en cohérence avec le contrat d'objectifs et la feuille de route négociés entre le ministère de l'agriculture et les chambres d'agriculture de pouvoir définir, vulgariser, engager les priorités de notre action au quotidien pour répondre aux défis de demain concernant les paysans, bien sûr, mais aussi l'ensemble de l'agriculture et de la forêt, au service des territoires jurassiens.

L'activité agricole représente 10 % de la valeur ajoutée du Jura. Son rôle majeur n'est plus à démontrer : sa production, ses produits, ses filières, notre alimentation. Elle joue également un rôle majeur pour notre territoire qui, par sa présence, crée le dynamisme de nos campagnes, la gestion des paysages.

Oui, ce sont ces femmes et ces hommes motivés, passionnés, qui font notre richesse et notre crédibilité. Nous avons un réel besoin d'être compris et soutenus par le plus grand nombre pour garder notre diversité et notre modèle. Nous avons autant besoin de reconnaissance que de revenu.

Au niveau de l'APCA⁸, il a été passé un contrat d'objectifs avec le ministère comme je l'ai déjà souligné. Ce dernier représente un véritable challenge entre la profession agricole et le gouvernement en place, qui se décline en projet stratégique du réseau des chambres d'agriculture pour les 5 ans à venir.

⁸ Assemblée permanente des chambres d'agriculture

C'est grâce à ce projet que nous avons réussi à éviter une réforme de baisse de la TATFNB⁹. Il est constitué de 16 DAS¹⁰. Sachant que 50% du budget de la Chambre d'agriculture est financé par la TATFNB.

Au niveau départemental, à l'issue de notre séminaire, nous avons retenu 5 thématiques prioritaires qui ressortent pour notre projet politique.

1-Installation – transmission, thématique souvent pilotée par les JA dans le département puisque c'est Vincent Duquet qui suit ce dossier.

C'est l'enjeu majeur pour la mandature de maintenir le nombre d'actifs agricoles. On compte plus de 50% des agriculteurs qui sont âgés de plus de 50 ans.

Il faut donc accompagner et suivre tous les projets d'installation par la qualité de nos services, par l'information, par l'orientation individuelle et collective, par le bilan des compétences et par la formation des candidats.

L'accent doit être mis sur la transmission des exploitations et plus particulièrement dans le cadre sociétale. Il est nécessaire de multiplier les actions de promotion des offres (farm-dating, quinzaine de la transmission, tables rondes sur la transmission, etc.).

On doit susciter les vocations, donner envie d'être agriculteur, promouvoir le métier dès le plus jeune âge (dans les collèges et lycées), dans le département, mais aussi à l'extérieur, pour montrer la diversité de notre agriculture et promouvoir la qualité de vie dans le Jura.

2-Adaptation de l'agriculture vers plus de résilience

L'agriculture est en mouvement. La Chambre d'agriculture du Jura doit accompagner tous les types d'agricultures et tous les exploitants dans les transitions (économique, environnementale, climatique, sociale et sociétale). Il faut proposer un service de conseil global, stratégique, individualisé à l'ensemble des entreprises, des agriculteurs y compris les plus fragilisés.

Il est nécessaire d'expérimenter, de produire des références techniques (agronomiques, alternatives, agrobiologiques, agro-climatiques...), également économiques et locales pour mieux conseiller. Nous animons et nous animerons les groupes d'agriculteurs (GVA¹¹, GIEE¹², groupes en réflexion collective...) pour relever les défis de demain.

3-Filières

Il s'agit, pour notre organisme, d'accompagner les producteurs dans le respect des cahiers des charges, d'être au service des filières structurées par l'apport de compétences, et d'être acteur de l'émergence de nouvelles filières.

L'enjeu est de favoriser des initiatives locales créatrices de valeur ajoutée, d'emploi pour les exploitations et de richesse pour les territoires.

4-Projets de territoires en relation avec les collectivités locales

Il s'agit là d'œuvrer pour une ruralité vivante, créatrice de valeurs et levier de croissance économique, d'être promoteur et acteur des projets de territoires (eau, énergie, filière d'alimentation de proximité, foncier, etc), de développer les partenariats, les services aux collectivités et aux porteurs de projets.

⁹ Taxe additionnelle à la taxe foncière sur le non-bâti

¹⁰ Domaines d'actions stratégiques

¹¹ Groupement de vulgarisation agricole

¹² Groupements d'intérêt économique et environnemental

5-Communication

Cela concerne la mise en valeur et la promotion auprès des agriculteurs et des acteurs des territoires, des actions, des projets, des services, des accompagnements conduits par la Chambre d'agriculture au profit d'une agriculture dynamique et durable sur des territoires vivants.

Plus globalement, la Chambre d'agriculture, *via* la communication, contribue à promouvoir le métier d'agriculteur et à faire du lien avec la société.

Voilà les 5 points que nous avons ressortis en priorité. Sachant qu'il y a 16 DAS au niveau national, toutes les Chambres d'agriculture seront obligées de rendre des indicateurs sur l'ensemble des DAS. Nous avons souhaité mettre en avant ces 5 priorités pour le département.

Sans remettre en cause l'existant, nous voulons mettre ces priorités-là en avant. Au-delà de nos missions de service public ou d'accompagnement des agriculteurs et des collectivités au service de notre territoire, la Chambre d'agriculture a un rôle de facilitateur entre les différents organismes agricoles et les structures qui agissent sur le territoire.

Il nous faut être au service du bon fonctionnement pour éviter l'excès de zèle de certains et *booster* l'immobilisme d'autres, être dans le dialogue, la médiation, l'arbitrage, l'équilibre. Le bon arbitrage est celui qui permet de trouver le consensus et la solution.

Cette action s'inscrit surtout dans un but de rendre lisibles et efficaces nos missions auprès des agriculteurs, des forestiers, en lien fort avec les collectivités au service de l'ensemble du territoire jurassien.

Je n'oublie pas dans ce registre nos relations avec l'administration (DDT¹³, DDCSPP¹⁴, DREAL¹⁵,...), avec les collectivités, avec nos parlementaires, nos élus et toutes les associations diverses et variées. Il y a besoin de se parler pour se comprendre.

Voici quelques points sur lesquels je souhaite apporter des précisions :

Une cellule Déméter a été mise en place dans le Jura comme dans tous les départements de France.

Elle a pour but :

- D'améliorer la coopération entre la gendarmerie et le monde agricole,
- De mieux connaître les atteintes aux exploitants et aux exploitations,
- De gagner en efficacité par des enquêtes mieux coordonnées.

Le deuxième point concerne les ZNT¹⁶. Christophe (Buchet) et Emmanuel (Ferreux) ont dû préparer une délibération que nous verrons ensuite. Le décret ZNT est paru fin de l'année. La profession avait demandé qu'il puisse y avoir une analyse scientifique sur cette notion de distances de zones de non-traitement.

Il n'en a rien été et nous attendons les règles de concertation pour une éventuelle charte. Ce n'est pas sans poser de problème à l'agriculture en général et la viticulture est particulièrement concernée, je dirais même touchée.

¹³ Direction départementale des territoires

¹⁴ Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

¹⁵ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

¹⁶ Zones de non-traitement

Quand je vois qu'il faut préserver les espaces agricoles, avec ce choix, on retire de la production une surface non négligeable. La solution de repousser les paysans plus loin n'est certainement pas faite pour rapprocher nos concitoyens avec leurs agriculteurs. Comment va-t-on intégrer ces nouvelles règles dans les documents d'urbanisme ?

Depuis plusieurs années, nous repoussons des travaux sur le site de la maison des agriculteurs de Lons le Saunier. Une réfection du bâtiment de l'accueil et des locaux « forêt », au-dessus de la salle du Jura où nous nous trouvons actuellement, est programmée, pour l'année 2020.

Nous avons intégré ces investissements au budget 2020. Nous venons de voir le compte administratif 2019, mais nous avons voté le budget 2020 en novembre et nous avons prévu ces investissements. Nous profiterons des mouvements à l'intérieur du site (départs d'EVA Jura et du GDS) pour réorganiser, rationaliser et rénover ces locaux.

Dans un premier temps, les locaux vides qu'occupaient EVA Jura et le GDS seront rénovés au niveau des papiers peints, peintures. Ensuite, on s'attaquera au bâtiment « forêt » qui est vraiment en mauvais état, au niveau de son toit et des salles, ainsi que le hall d'accueil qui est en permanence dans les courants d'air et qui était également en programmation depuis plusieurs années. On l'a mis dans les priorités afin que les travaux soient largement entamés d'ici la fin de l'année.

Les trophées de l'agriculture du Jura du 6 février dernier à Juraparc, à l'initiative du Progrès et du Conseil départemental, ont pu mettre en avant l'agriculture et la viticulture du département. C'est le savoir-faire de femmes et d'hommes d'exception qui a été mis à l'honneur. C'était une belle action pour mettre en valeur les paysans du Jura.

Les arbitrages de la nouvelle PAC¹⁷ ont commencé. La discussion porte sur le budget qui est un point essentiel. Mais les attentes des différents pays européens, sous la pression de l'opinion publique ou de leurs intérêts respectifs, risquent de mettre à mal les équilibres financiers bien fragiles de nos exploitations.

Aujourd'hui, la contribution française au budget européen est de 1,14% du PIB¹⁸, avec un peu moins de la moitié qui revient à la PAC.

Malgré ce budget conséquent, il n'est pas à la hauteur de l'ambition des États membres au vu du revenu de nos paysans et des règles de production que nous avons en France.

La contribution de la PAC est indispensable pour un équilibre économique *a minima* de nos exploitations.

La forêt est fragilisée par une crise sanitaire et la sécheresse sans précédent. L'ADEFOR¹⁹ est la structure commune entre la Chambre d'agriculture et le CRPF²⁰ qui, au quotidien, accompagne les propriétaires de la forêt privée dans cette phase difficile.

L'ensemble des acteurs sont mobilisés. J'insiste sur le fait que les fonds publics sont indispensables pour assurer et coordonner les actions.

¹⁷ Politique agricole commune

¹⁸ Produit intérieur brut

¹⁹ Association pour le développement de la forêt

²⁰ Centre régional de la propriété forestière

Nous avons mis en place deux commissions en écho à nos services. Vous pouvez encore vous inscrire. La commission HPE²¹, qui est plutôt la partie conseils aux agriculteurs, a rencontré peu de succès et la commission CTEE²² a bénéficié d'une bonne participation et a eu de bons échanges.

Nous avons programmé un déplacement dans l'Yonne fin août pour aller échanger et partager avec nos collègues sur leurs actions au service des agriculteurs dans leur département.

Je compte sur votre présence pour aller voir ce qui se fait ailleurs car je pense que cela nous permettra de nous donner des idées, sachant que nous avons choisi un département qui a avancé les mêmes sujets que nous. Il serait bien qu'un maximum de membres de la Chambre puisse être présent. Ce sera les 26 et 27 août prochain, puisque les dates sont planifiées.

Je tiens à féliciter, en associant mes collègues élus, l'ensemble du personnel pour son implication au service de la Chambre d'agriculture afin de répondre aux diverses sollicitations des agriculteurs, des collectivités au profit de l'agriculture sur le territoire jurassien. Les objectifs sont atteints, le compte financier est à l'équilibre. Je tiens également à remercier l'ensemble des structures financeurs et partenaires pour notre travail collectif au service du Jura, et bien sûr mes collègues élus qui s'impliquent sans compter à mes côtés, au quotidien.

Nous avons choisi pour la suite de cette session d'aborder deux sujets à l'issue de la partie statutaire :

- Le réseau Bienvenue à la ferme pour un état des lieux présenté par nos référentes élues, Lucie Poncet et Sylvie Michaud. Elles s'impliquent très fortement dans ce dossier, ce qui est bien, sachant que nous avons également Frédéric (Perchat). C'est un DAS qui n'est pas mis en priorité dans le Jura, mais nous avons la volonté de redonner du dynamisme et une façon d'être au réseau Bienvenue à la ferme.
- Et une présentation du dispositif de certification HVE, par Nathalie Vigneau, responsable d'équipes « agronomie et réglementations » et Loïc Guyard, secrétaire général de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge du dossier de certification.

Merci de votre attention.

(applaudissements).

²¹ Hommes, produits & entreprises

²² Collectivités, territoire, énergie & environnement

Débat avec la salle

Monsieur François Lavrut

Avant de traiter les sujets, j'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ?

Madame Marie-Christine Chauvin

Merci Président. Président, Cher François, Monsieur le Directeur, mes collègues Parlementaires, Messieurs les Conseillers régionaux, Mesdames, Messieurs et j'ai vraiment envie de dire « chers Amis » tellement on se sent bien dans une telle assemblée ! Merci, Président, pour votre invitation.

Je vais rebondir sur quelques parties de votre intervention et sur la présentation budgétaire puisque si certains avaient des doutes -pas ici, bien sûr- sur l'utilité d'une Chambre départementale d'agriculture, je crois qu'à travers votre budget, c'est-à-dire à travers vos actions, nous avons la confirmation que votre rôle est vraiment indispensable. Et je crois que nos agriculteurs ont déjà assez de soucis sans être privés de l'accompagnement si précieux qui est le vôtre.

Pour l'accompagnement, nous avons vu dans le cadre des transmissions combien il était indispensable parce que ces transmissions doivent bien sûr être anticipées. Il y a toute la partie formation et également le rôle de conseil que vous avez. Nous avons vu sur des sujets que cela pouvait tout de même être compliqué dans le montage des dossiers, que ce soit par exemple dans le cadre de la PAC, mais également sur d'autres sujets. C'est donc vraiment un accompagnement de la Chambre d'agriculture qui est indispensable.

Il y a également le soutien parce que, parfois, dans le Jura, nous avons en effet des agriculteurs qui se trouvent en détresse et je crois qu'il est ô combien important qu'il y ait une cellule qui soit toujours prête à être à leurs côtés.

Président, vous avez parlé du dynamisme et je crois qu'il faut en effet absolument communiquer sur ce dynamisme. Nos agriculteurs jurassiens sont une force économique du département du Jura. Ils sont dynamiques. Ils produisent de bons produits et je crois que, dans les défis de demain, le plus grand défi sera d'arriver à faire passer le message, à faire comprendre votre volonté de bien faire et votre volonté de nourrir les personnes avec de bons produits.

Je crois que ce qui est très compliqué en ce moment, c'est que l'on donne plus de place aux messages négatifs qu'aux messages positifs. Il n'y a pas assez d'écoute pour ce qui est de la recherche scientifique. Maintenant, on casse les structures, on casse les élus et on casse également les recherches scientifiques. On met le doute sur un résultat d'une étude scientifique. Elle donne tel résultat et, tout de suite derrière, il y a une médiatisation pour se demander si ce ne serait pas truqué. Il me semble terrible de ne plus avoir confiance en la science. Je crois que c'est un gros problème de l'agriculture, mais également d'autres missions.

Ceci en lien avec les ZNT, parce que nous savons que pour elles, c'est maintenant un handicap énorme pour l'agriculture, comme vous l'avez dit, Président, mais essentiellement pour la viticulture puisque, dans le Jura, nous avons tout de même énormément de petites parcelles qui se trouvent enclavées, en quelque sorte, et cette application des ZNT va avoir des répercussions assez catastrophiques alors que, maintenant, il y a des moyens de traiter qui ne diffusent pas à côté.

Je pense que ceci n'est pas assez su et que ce n'est pas reconnu. Le citoyen ne veut pas l'entendre, du moins certains citoyens et, aussitôt qu'ils voient un pulvérisateur, ils pensent qu'on veut les empoisonner. C'est vraiment catastrophique. Dernièrement, certains me disaient qu'aussitôt qu'ils sortaient un tracteur et qu'ils faisaient de la poussière, ils étaient suspectés de diffuser je ne sais quoi. Si les citoyens ne veulent pas revenir à la raison, nous aurons beaucoup de difficultés et ce n'est pas de cette façon que l'on va pouvoir nourrir la France, ce n'est pas de cette façon que l'on va nourrir le monde.

On a eu, la semaine dernière, une table ronde très intéressante au Sénat, que vous pouvez retrouver puisqu'elle a été enregistrée, c'est « l'agriculture face aux mutations du monde ». Nous avons la présence de chercheurs, de politologues, de climatologues et nous avons vraiment eu une brillante intervention de Sébastien Abis, chercheur à l'Iris. On était vraiment dans le concret et je pense que cela mériterait d'être diffusé.

Vous avez dit que vous aviez besoin de soutien. Vous savez que vous avez bien sûr tout mon soutien, que je suis à votre disposition pour faire passer des messages. Je voulais vraiment vous féliciter, vous remercier pour le bon travail qui est fait dans cette Chambre d'agriculture du Jura et féliciter tous nos agriculteurs jurassiens, qu'ils soient dans l'élevage, qu'ils soient dans les différentes filières laitières, les ovins, la vigne, dans tous les domaines de notre belle agriculture jurassienne.

Notre agriculture jurassienne est belle, de l'excellent travail est fait et nous devons le faire savoir. Merci.

(applaudissements).

Monsieur François Lavrut

Merci Madame la Sénatrice pour ton soutien. Il faut que cela fasse tache d'huile avec les politiques, avec les intellectuels, avec la presse, avec les médias. Il est vraiment urgent de cesser le dénigrement de l'image de l'agriculture. Mon collègue Christophe (Buchet) parle d'*agribashing* -moi je n'utilise pas les termes anglais-, sinon, lorsqu'on va se réveiller, trois quarts des produits seront importés d'ailleurs, avec des règles différentes des nôtres ; il faut en être conscient ! Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Monsieur Christophe Buchet

Merci François (Lavrut). Bonjour à toutes et à tous. Je reprendrai la parole tout à l'heure pour présenter les différentes motions. Auparavant, je vais aborder quelques sujets en profitant de la présence de nos parlementaires.

Avant cela, un petit satisfecit. François (Lavrut) l'a dit, un an avant l'élection et la nouvelle mandature pour un certain nombre d'élus, je veux me satisfaire de l'implication de la nouvelle équipe, avec François (Lavrut) à sa tête, de l'implication également de l'ensemble des agents de la Chambre d'agriculture. Les résultats financiers sont là, l'activité également. Au-delà de ce satisfecit et de ce remerciement à l'ensemble des élus, il s'agit de continuer l'implication qui est la nôtre actuellement.

Pour revenir sur des sujets un peu plus d'actualité et peut-être, là aussi, donner un satisfecit, parce qu'on parle beaucoup d'*agribashing*, mais c'est à nous aussi de savoir communiquer positivement. Je pense donc qu'il faut le mettre en avant, un organisme, au niveau national, a en effet été chargé de recenser l'ensemble des produits phytosanitaires utilisés dans chaque département.

Je voulais simplement vous dire que le Jura -il faut le souligner-, depuis plusieurs années maintenant et de façon très conséquente, a énormément diminué l'utilisation de produits phytosanitaires, ce qui n'est pas le cas de tous les départements. Cela veut dire que nous avons des organismes qui ont pris en compte ces nouveaux enjeux. Nous avons aussi des agriculteurs qui ont pris en compte ces nouveaux enjeux à travers la modification de leurs pratiques, que ce soit le passage en agriculture biologique, la réduction de doses ou simplement par de nouvelles méthodes de travail ; ils continuent d'avancer vers des pratiques de plus en plus vertueuses. Il est important de le souligner, sachant que nous avons ici la présence de représentants de coopératives. C'est donc un effort collectif important qui est à souligner. Comme je le disais à notre assemblée générale, cela vaut, là aussi, un trophée de l'agriculture pour l'ensemble des agriculteurs de ce département. Il n'empêche qu'il faudra aussi que l'on continue dans ce sens, mais je crois que la confiance est là vis-à-vis des agriculteurs.

Quand je dis cela, cela veut aussi dire que nous sommes dans des organismes tels que la Chambre d'agriculture -et on le verra avec la HVE tout à l'heure- qui travaillent aussi dans ce sens.

Madame Brulebois est ici. Dans ce qu'on peut lire à travers la volonté du gouvernement de réformer à nouveau le réseau des Chambres d'agriculture, je pense qu'il serait important, au-delà du fait que cela se fasse par ordonnances, que nous ayons tout de même la mise en place d'un débat législatif avec l'ensemble des parlementaires. Nous avons prouvé, à travers nos activités, l'utilité de l'ensemble des Chambres d'agriculture. Ce qui veut dire, comme François (Lavrut) l'a souligné, un financement, mais cela veut aussi dire qu'il ne faut pas aller trop vite non plus et *squeezer* le débat parlementaire sur le travail et le sens que l'on veut donner à nos organismes. Il serait bon que l'on travaille par voie législative et non par ordonnances.

La deuxième chose, en profitant de votre présence, c'est qu'on est toujours surpris, au-delà des efforts qui ont été faits, de voir qu'on a de plus en plus d'acteurs, de monde qui veut aussi se mêler de nos pratiques. Je ne sais pas si c'est à juste titre mais, je veux en venir aux dérives qui me gênent sur le fond, c'est-à-dire le débat sur la PAC. Tous ceux qui le connaissent savent que c'est quelque chose de très compliqué, de très technique. Même pour nous qui sommes dedans, je peux vous dire que c'est très compliqué. À côté de cela, on a la commission du débat public qui va organiser un certain nombre de réunions où n'importe qui va pouvoir venir témoigner et prendre part à ce débat. Je vais le dire avec mes mots : à quoi cela rime ? Est-ce que nous organisons des débats publics sur ce qui se passe à l'éducation nationale ? Est-ce que nous faisons des débats publics sur ce qui se passe dans les hôpitaux ? Si je dis cela, c'est parce qu'on a le sentiment que personne ne fait confiance au travail qui est mené par les agriculteurs et que chacun voudrait avoir son mot à dire. Cela me gêne parce qu'à un moment donné, il faut qu'on nous laisse travailler. Je pense qu'à travers l'alimentation qui est assurée, qui est de qualité, qui est transparente et qui est aussi en quantité, à travers également la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, il me semble que le travail des agriculteurs est plutôt performant et si l'Etat français est reconnu comme ayant l'agriculture la plus performante et la plus durable au monde, c'est qu'il y a une raison. À côté de cela, on va donner la parole à tout le monde afin que chacun puisse s'exprimer sur le sujet. Cela me gêne parce que cela veut aussi dire qu'on continue cette musique de fond qui consiste à dire qu'on ne fait pas confiance aux agriculteurs. Je tenais à le souligner.

Je ne sais pas quelle position syndicale nous tiendrons, si nous irons en force à ce débat public ou si nous nous abstiendrons, nous devons en discuter, mais je trouve dommage de laisser tout le monde s'exprimer sur ces sujets qui sont si complexes pour l'instant.

Je reprendrai la parole tout à l'heure concernant les aspects d'actualité et notamment les ZNT.

Monsieur François Lavrut

Y a-t-il d'autres remarques par rapport à mon discours d'actualité ? S'il n'y en a pas, nous allons passer aux deux sujets qui sont « Bienvenue à la ferme » et HVE, sujets importants lorsqu'on parle de certification environnementale ou de développement d'accueil à la ferme. Je donnerai ensuite la parole aux différents intervenants, députés, vice-président du département et conseillers régionaux, ou même ouvrir le débat plus largement à l'ensemble des membres et invités de la Chambre d'agriculture une fois que nous aurons traité les deux sujets.

Présentation du réseau Bienvenue à la ferme par Mesdames Lucie Poncet et Sylvie Michaud, en charge de ce dossier

Monsieur François Lavrut

Lucie Poncet est membre de Chambre et agricultrice, avec son mari, aux Bouchoux, dans le Jura. Sylvie Michaud est également agricultrice, avec son mari et son fils, à Blye. Toutes deux ont pris en charge le dossier tourisme et Bienvenue à la ferme. Elles vont nous faire un état des lieux de la situation de Bienvenue à la ferme dans le Jura. Merci à elles.

Madame Sylvie Michaud



1^{ère} MARQUE NATIONALE
DE VENTE DIRECTE ET D'ACCUEIL À LA FERME

Une marque largement reconnue

- 42% des consommateurs connaissent Bienvenue à la ferme
- 3 millions de Français en sont clients

dotée du premier site web de vente directe et d'accueil à la ferme

- 400 000 visites chaque mois

et du réseau le plus important

- 8 000 agriculteurs en accueil et vente directe
- 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires
- 5 000 points de vente, premier réseau français de distribution en vente directe

4,7 % de consommateurs achètent en vente directe, contre 17,6 % pour Bienvenue à la ferme, contre 27,1 % en vente directe en France. Source : Agreste, enquête sur le mode de vente des produits agricoles, juillet 2011 / 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, dont environ deux milliards de chiffre d'affaires en vente directe, contre 100 millions.



Bonjour à toutes et à tous. Puisque les présentations ont été faites, je vais expliquer ce qu'est Bienvenue à la ferme pour ceux qui ne connaîtraient pas. « Bienvenue à la ferme » est une marque nationale des Chambres d'agriculture qui a été créée en 1988 par des agriculteurs pour faire de la vente à la ferme, de l'accueil et, comme on parle de communication, pour communiquer aussi sur ce qui se fait sur les exploitations.

Ce réseau est doté d'un site internet où tous les adhérents sont répertoriés et peuvent mettre à jour l'encart qui leur est réservé. Le réseau national compte 8000 adhérents dans la vente directe, dans l'accueil à la ferme ; il s'appuie sur un cahier des charges bien précis, avec des valeurs. Il s'agit surtout de proposer des produits de qualité constante et de proposer un accueil chaleureux, soigné et professionnel.



On se rend compte qu'il y a une volonté de plus en plus marquée d'acheter des produits locaux. Il s'avère que 43% des Français achètent du local. Je pense donc qu'on est dans la mouvance et notre souhait est de développer, au niveau du département, le réseau, pour permettre de proposer de plus en plus de produits locaux vendus à la ferme, éventuellement sur les marchés ou dans des magasins de producteurs. Pour l'instant, le Jura compte 30 adhérents, dans des activités bien diversifiées. Dans le Jura, on peut retrouver de l'élevage d'escargots, de la pisciculture, de la spiruline, on trouve aussi de la vente de volaille, de viande, des ventes plus traditionnelles, de la vente de fromages et de produits laitiers, du miel avec des produits de la ruche, du vin, des alcools, de l'huile que l'on fabrique également dans le Jura.

Pour vivre « fermier », on peut découvrir les fermes, soit de la découverte, soit de la ferme pédagogique. Et on peut se restaurer et dormir parce que nous avons, dans le réseau, des fermes auberges, des gîtes, des chambres d'hôtes, des campings.

Le Jura est donc déjà pas mal fourni, mais notre souhait est d'étendre les propositions, les possibilités dans le réseau jurassien. Je vous ai dit tout ce qui se faisait. J'ai personnellement un gîte, mais qui n'est pas sur le même village que mon exploitation. Quand je reçois des locataires, je leur offre déjà du Comté ou du vin du Jura et je communique sur notre métier.

Le réseau, c'est surtout cela : communiquer sur notre travail. Ensuite, j'invite mes locataires à venir visiter ma ferme parce que je trouve que c'est *hyper* important, il faut qu'on prenne le temps de le faire. Pour l'instant, je ne suis pas adhérente à « Bienvenue à la ferme », mais je vais voir comment je peux adhérer pour continuer à promouvoir la qualité de notre travail et de nos produits.

PROFITEZ D'UNE MARQUE ATTRACTIVE



PLUS DE MODERNITÉ
DES COMMUNICATIONS
PERCUTANTES



PLUS DE CLARTÉ
DEUX PROPOSITIONS ÉVIDENTES
POUR LE CONSOMMATEUR



UNE PROMESSE FORTE !
UNE PROMESSE QUI DONNE ENVIE
À 77% DES FRANÇAIS

77 % des consommateurs affirment que la promesse Bienvenue à la ferme « Venez nous voir » les incite à acheter, étude Kantar TNS pour Bienvenue à la ferme, janvier 2017.



Je vais laisser la parole à Lucie qui est adhérente et qui va vous expliquer comment cela fonctionne au quotidien sur son exploitation.
(applaudissements).

Madame Lucie Poncet

Bonjour à tous. Je suis adhérente depuis 2 ans et je voulais partager avec vous ma petite expérience. Pour nous, le réseau « Bienvenue à la ferme », c'est déjà une marque de qualité que nous avons apportée sur notre ferme. On fait de la vente directe, cela nous a donc beaucoup aidés. Ensuite, pour moi, cela a été une aide précieuse sur l'aspect communication parce que c'est vraiment un métier à part et j'avais beaucoup à apprendre. Sur le réseau « Bienvenue à la ferme », il y a un très bon site internet, qui est bien référencé, facile d'utilisation, et qui me permet de le faire vivre assez facilement. On a aussi le conseil d'une technicienne de la Chambre d'agriculture.

Un petit livret publicitaire est publié tous les ans, où nous sommes tous référencés. Il est bien diffusé sur le territoire puisqu'il est dans tous les syndicats d'initiative. J'ai eu beaucoup de retours-clients par rapport à ce livret.

Après, « Bienvenue à la ferme », c'est aussi la force d'un réseau. En cas de problème ou de question, on peut échanger entre les adhérents ou avec la technicienne de la Chambre.

C'est aussi une façon de communiquer positivement parce qu'il est clair qu'il est plus facile d'expliquer nos bonnes pratiques quand on a les personnes sur la ferme, c'est très facile de cette façon.

Le réseau « Bienvenue à la ferme » est un bel outil à valoriser. Il y a encore beaucoup de potentiel dans le département pour le développer, une diversité d'offres très importante, comme on l'a vu.

N'hésitez donc pas nous rejoindre et, surtout, parlez-en autour de vous !



Témoignage de Lucie PONCET

Adhérente au
réseau depuis
Juillet 2018

Madame Sylvie Michaud

En conclusion, si nos collègues agriculteurs présents ici sont intéressés ou si vous avez, autour de vous, des collègues qui ont des productions ou qui peuvent entrer dans le réseau « Bienvenue à la ferme », c'est avec plaisir que nous les accueillerons.

Notre souhait, à Lucie et moi, c'est de vraiment dynamiser le réseau, de l'étendre. On voit qu'il y a une partie du Jura qui n'est pas encore beaucoup représentée. On souhaite donc vraiment, durant cette mandature, donner un coup de fouet au réseau dans le Jura. Dans nos actions, nous avons prévu de réunir les adhérents actuels. Ce sera le 7 avril à Poligny. Ceci pour essayer de voir ce qu'ils attendent de nous, quels sont leurs besoins pour que cela puisse nous aider dans nos actions à mener. Par contre, il n'y a pas de souci, s'il y a des personnes qui sont intéressées, elles peuvent se joindre à nous le 7 avril ! Vous avez nos coordonnées, donc n'hésitez pas à venir nous voir après la session ou à nous appeler, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons. Merci pour votre attention.

(applaudissements).

Site Internet :

www.bienvenue-a-la-ferme.com/bourgognefranche-comte

Elues référentes :

Sylvie MICHAUD – 07 88 13 66 94

Lucie PONCET – 06 21 70 63 75

Animatrice : Christelle DUCATEZ-RODET

03 84 35 14 38

christelle.ducatez-rodet@jura.chambagri.fr



Merci de votre attention



Monsieur François Lavrut

Merci à Sylvie (Michaud) et à Lucie (Poncet) pour leur présentation de « Bienvenue à la ferme » sur la partie Jura et un peu plus généralement. Christian Morel, référent régional « alimentation de proximité et Bienvenue à la ferme » nous fait l'honneur de sa présence. Je vais lui laisser la parole ; auparavant, j'invite Frédéric (Perchat) à s'exprimer.

Monsieur Frédéric Perchat

Je suis apiculteur professionnel à Villette les Dole. Je fais partie du réseau « Bienvenue à la ferme » depuis une dizaine d'années. Dans ce qui vient d'être présenté, vous avez oublié quelque chose qui est très important. En effet tous les ans ont lieu des portes-ouvertes. Personnellement, cela fait déjà 6 ou 7 ans que j'ouvre mon exploitation le premier dimanche d'août. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'année dernière, alors que nous n'avions pas fait beaucoup de publicité, nous étions deux participants et nous avons eu énormément de visites. Cette année, nous n'étions que deux autour de Dole puisqu'il y avait Emmanuel Augier qui, pour la première fois, ouvrait les portes de son exploitation, bien qu'il soit dans le réseau depuis bien plus longtemps que moi. Lui aussi a été très satisfait. C'est un moment important pour nous, c'est l'occasion de parler de nos exploitations. C'est pour cela que j'encourage un maximum de personnes à nous rejoindre parce qu'alors qu'on parle d'*agribashing*, on peut vraiment expliquer ce qui se fait. En tant qu'apiculteur, la première chose qu'on me demande, c'est si les agriculteurs nous empoisonnent. Ceci toute la journée ; j'ai environ 100 questions par rapport à cela.

Cela me permet donc d'expliquer à un public qui ne connaît pas forcément l'agriculture, comme l'a dit Christophe (Buchet) également, que les agriculteurs ne sont pas du tout des empoisonneurs. Cela me permet d'expliquer notre métier et je pense que c'est très important.

Monsieur François Lavrut

Merci Frédéric (Perchat). On connaît ton engagement, également sur « les dimanches à la ferme » qui sont un produit Chambre d'agriculture. Il est vrai que dans le Jura, on avait moins remobilisé qu'il y a quelques années, mais ceux qui ouvrent sont toujours très satisfaits. Il y a une couverture régionale sur « les dimanches à la ferme » et ce sont les élus qui doivent faire avancer vos dossiers, mettre du dynamisme et créer une dynamique positive avec un maximum de monde. C'est aussi un bon outil de communication envers le grand public, nous en sommes bien conscients. Je laisse la parole à Christian Morel.

Monsieur Christian Morel

Bonjour. Quelques mots de présentation pour ceux qui ne me connaissent pas. Christian Morel, agriculteur à Saône, à côté de Besançon, dans le Doubs. Je suis producteur de lait et de céréales et on vient de créer un atelier de transformation laitière sur notre exploitation, ceci pour fabriquer des produits laitiers, yaourts, autres crèmes desserts et autres fromages. Je suis ici en tant que référent régional à la Chambre régionale d'agriculture du réseau « Bienvenue à la ferme ». Je suis donc votre référent au niveau de l'APCA pour tout ce réseau. Quand j'ai vu qu'il y avait ce point sur le réseau « Bienvenue à la ferme » dans votre ordre du jour, j'ai dit à Alain (Maire-Amiot) que je serai présent, ceci déjà pour vous encourager. Je suis content de voir Sylvie (Michaud) et Lucie (Poncet) prendre en main ce dossier. On demande des référents dans les départements ; on a donc deux personnes qui le font et qui ont témoigné. Je trouve que c'est une très belle chose.

Pourquoi veut-on faire évoluer ce réseau ? C'est parce qu'on assiste à une évolution chez nos consommateurs. Depuis quelques années, ils cherchent à consommer autrement, ils recherchent du local, de la vérité, ils recherchent des choses auprès de leurs producteurs. Au niveau du réseau, c'est ce qu'on peut leur apporter de manière régulière et structurée.

C'est aussi tout l'effet du DAS²³ 11. François (Lavrut) a parlé des DAS qui ont été mis en place à l'APCA. Le DAS 11 est la création de valeurs ajoutées. Je pense aussi, comme d'autres, que quand on est dans ces réseaux en direct, on essaie de mieux capter la valeur ajoutée sur nos produits, que ce soit de manière individuelle ou collective. C'est pour cette raison qu'au niveau de la Chambre régionale, on pousse ces dossiers-là et de manière collective également. On peut créer des magasins de producteurs, on peut créer autre chose. Notre département le fait. On peut s'adosser à des coopératives. Je pense qu'il y a encore plein de belles choses à faire.

L'objectif de l'APCA est de passer voir ses 8000 adhérents régulièrement et, dans ce laps de temps, voir 15000 agriculteurs. Oui ? l'objectif est de voir 15000 agriculteurs, qu'ils soient adhérents ou pas, mais qui ont la volonté de fabriquer local, d'être local. Ceci sur deux thèmes particuliers : manger fermier, avec tout ce que cela implique au niveau de la transformation, et aussi vivre fermier, donc autour de l'agritourisme et tout ce qui va avec. Donc deux axes importants : mangez fermier et vivez fermier.

²³ Domaine d'activité stratégique

On parle d'*agribashing*, etc. D'accord, c'est difficile, mais le constat est là : que fait-on par rapport à cela ? La réponse, c'est aussi aller à la rencontre du consommateur tout le temps et –comme cela a été dit– expliquer notre métier. Je le fais depuis quelques mois, quelques semaines. Je vois que vous le faites depuis un peu plus longtemps et je pense que c'est un des leviers qui fera que l'agriculture sera un peu plus reconnue et un peu plus vivante dans nos campagnes.

Je ne peux donc que vous encourager à continuer, à faire des adhérents « Bienvenue à la ferme ». Vous avez 30 adhérents, mais je pense qu'on peut avoir un objectif de 50 d'ici 3 à 4 ans. Je crois que vous avez la volonté de le faire. Après, vous verrez qu'au niveau de la valeur ajoutée, au niveau du contact avec le consommateur, au niveau de l'image de l'agriculture, il y aura un beau changement et les gens seront heureux de vivre fermier et de manger fermier. Merci.

(applaudissements).

Monsieur François Lavrut

Merci Christian (Morel). Y a-t-il d'autres interventions vis-à-vis de la présentation du réseau « Bienvenue à la ferme » ? Non. Je remercie Lucie (Poncet) et Sylvie (Michaud) pour leur intervention.

Certification « Haute Valeur Environnementale » : les enjeux à venir, en termes de communication et de plus-value pour les agriculteurs, dans l'objectif de se positionner en appui aux filières

Madame Nathalie Vigneau

Bonjour. Nathalie Vigneau, responsable des équipes agronomie et réglementation. Je vais vous parler de HVE et, pour commencer, vous montrer une petite vidéo qui est en ligne sur le site du ministère.

Diffusion d'une vidéo « <https://agriculture.gouv.fr/video-quest-ce-que-la-certification-haute-valeur-environnementale> »

Madame Nathalie Vigneau

La Chambre d'agriculture fait partie des organismes habilités SCA²⁴.



La certification environnementale

- Portée par le ministère
- Pour valoriser les exploitations engagées dans des démarches visant à améliorer leur impact sur l'environnement
- Comprend 3 niveaux : le 3e niveau appelé Haute Valeur Environnementale (HVE) est valorisable par un logo



Session CA39 – 10/03/20 3

²⁴ Système de conseil agricole

Les différents niveaux

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<ul style="list-style-type: none">• Réaliser bilan concernant respect de la conditionnalité PAC• Réaliser un autodiagnostic du niveau 2 et/ou 3• Validé par organisme habilité SCA (atteste crédibilité du bilan)• Sur déclaration de l'exploitant• Démarche individuelle ou collective mais bilan individuel	<ul style="list-style-type: none">• 16 exigences (biodiversité, phytos, ferti, eau)• Ou reconnaissance de démarches de niveau 2 (liste ministère)• Délivré par organisme certificateur• 3 évaluations : initiale, de suivi et de renouvellement (au bout de 3 ans)• Obligation de moyens• Certification gérée individuellement ou collectivement • Pas nécessaire pour niveau 3• Pas d'utilisation de logo	<ul style="list-style-type: none">• Indicateurs de résultats relatifs à biodiversité, stratégie phytos, gestion de la fertilisation et gestion de l'eau• Délivré par organisme certificateur• 3 évaluations : initiale, de suivi et de renouvellement (au bout de 3 ans)• Obligation de résultats• Certification gérée individuellement ou collectivement • Valorisation possible par utilisation du logo HVE

Session CA39 – 10/03/20

4

Etat des lieux

- Objectif du plan biodiversité : 15000 exploitations certifiées en 2022 et 50000 en 2030
- Des filières engagées:
 - viti : objectif 50% des exploitations certifiées en 2025
 - Pomme, poire, pêche, maraichers nantais, tomate/concombre et fruits à coques

Session CA39 – 10/03/20

5

Etat des lieux – niveau 3



5399 exploitations certifiées HVE au 1^{er} janvier 2020

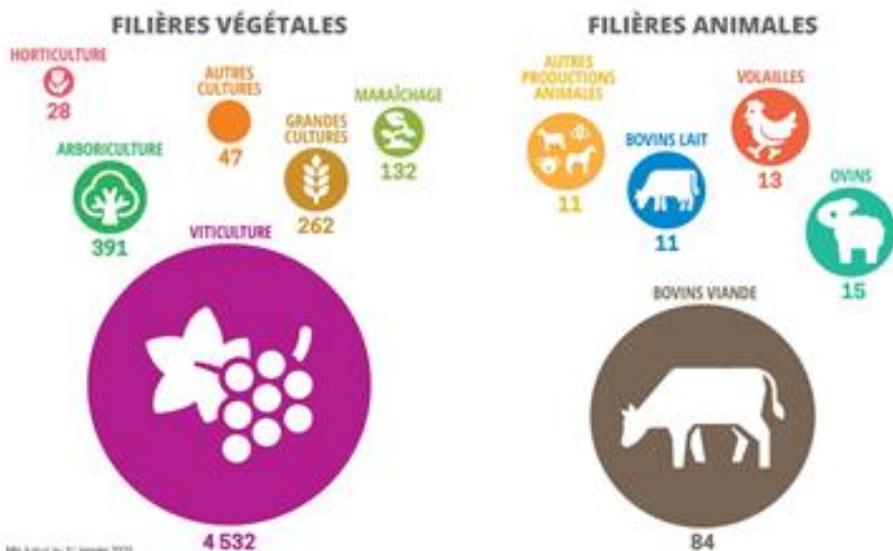
- o **x3,5** en un an :
1518 au 01/01/19
- o **x2,4** en 6 mois :
2272 au 01/07/19



Session CA39 – 10/03/20

6

Etat des lieux – niveau 3



Session CA39 – 10/03/20

7

Etat des lieux – niveau 2

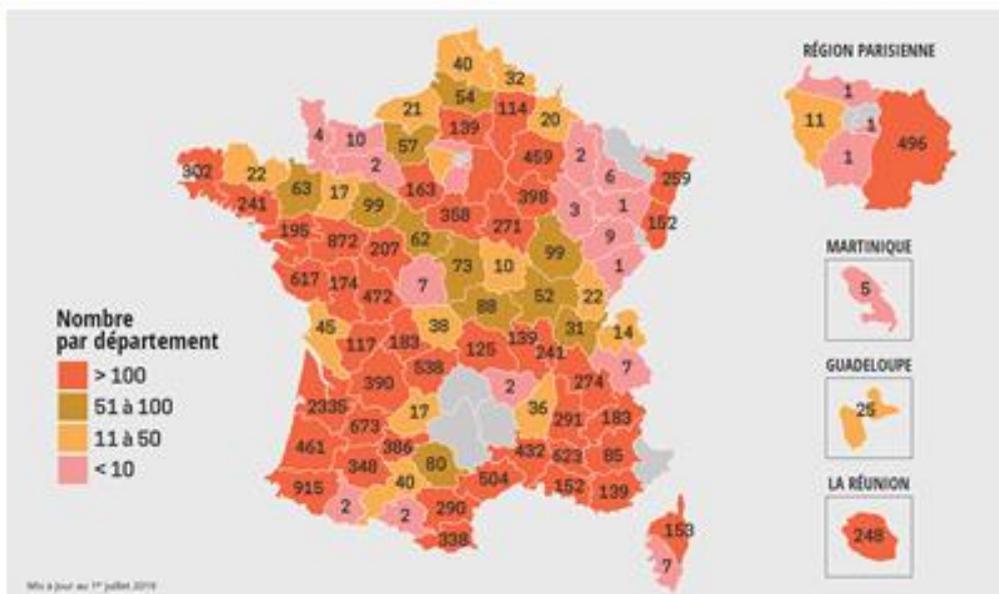


- L'engagement dans le niveau 2 se fait majoritairement par reconnaissance de démarches environnementales
- 59 démarches reconnues → 17 500 exploitations
- Démarches reconnues totalement ou sectoriellement :
 - principalement pour activités viticole et arboriculture/maraîchage
 - Peu en céréales
 - Aucune en élevage bovin
- Aucune démarche de type AOP, IGP n'est reconnue actuellement

Session CA39 – 10/03/20

8

Etat des lieux – niveau 2



Session CA39 – 10/03/20

9

Les enjeux



- Exemption conseil stratégique ? En attente décret d'application
- Restauration collective : 50% de produits de qualité dont 25% AB ou labélisés – jusqu'à 2029: niveau 2 suffisant puis obligation niveau 3
- Débouchés existants sur marques distributeurs Intermarché, SuperU, Colruyt
- D'ici janvier 2021, décret obligera les SIQO à intégrer démarche HVE 2 dans leur cahier des charges avec mise en œuvre effective en 2030

Session CA39 – 10/03/20

10

Monsieur Loïc Guyard

Je suis agriculteur à Thury, dans l'Yonne, un petit village à côté de Saint-Sauveur-en-Puisaye, pays de Colette, merveilleuse écrivaine. Je suis agriculteur en polyculture élevage bovins allaitants et j'ai une plantation de noyers pour des productions de fruits. C'est mon deuxième mandat à la Chambre d'agriculture. Je suis en charge du dossier HVE. Je ne suis pas le spécialiste puisqu'il n'y en a pas, le « spécialiste » étant plutôt les services puisque c'est un peu complexe, comme cela a été évoqué.

Depuis 2016, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a choisi de partir dans le dispositif HVE, en tout cas de proposer aux agriculteurs de les accompagner vers la certification et donc, de ce fait, de se faire labelliser comme organisme certificateur. C'est une particularité de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Pourquoi ce choix ? Notre territoire est un vrai gruyère en matière de sols, c'est-à-dire que l'eau qui tombe sur le haut arrive bon an mal an au robinet des personnes et nous avons de gros soucis concernant la qualité de l'eau. Les zones à enjeux représentent maintenant à peu près tout le territoire. Peu de communes ne sont pas concernées par des problématiques sur l'eau. Ce qui veut dire que les agriculteurs sont face à des problèmes sociétaux vis-à-vis de leurs voisins, donc *agribashing*, etc. Mais ils avaient la perception de vouloir mieux faire, c'est en tout cas ce qu'on avait décelé et nous avons envie de travailler avec eux.

Du coup, on y travaille depuis longtemps à travers nos groupes de développement classiques, dits GDA²⁵, puisque nous n'avons pas, à la différence du Jura, de GVA.

²⁵ Groupes de développement agricole

Nos GDA sont animés par la Chambre d'agriculture et sont plutôt à vocation de groupes de développement. De ce fait, ils essaient plutôt de réduire l'utilisation des phytosanitaires. C'est la base. Nous avons quelques groupes techniques qui sont plutôt sur : un problème / une solution, mais on ne réfléchit pas trop au : comment on peut éviter les problèmes, alors que dans l'objet que nous en avons, c'était d'essayer de migrer ces groupes-là vers des groupes de développement où on travaillera sur de la stratégie un peu plus en amont pour éviter de rencontrer ces problèmes.

On accompagne donc effectivement les agriculteurs.

Je vais essayer de prendre des exemples parce qu'avant d'arriver à HVE3, on s'est déjà interrogé sur le niveau 1 qui est l'autodiagnostic. On le fait dans l'Yonne, on fait aussi le niveau 2 lorsque nous avons de la demande. Pour le HVE3, c'est plutôt récent et cela a effectivement triplé. Mais il faut se méfier du début puisque quand on a 2 de moyenne, il est facile de tripler. Lorsqu'on a 15, c'est plus compliqué.

Pour le niveau 1, on est passé de 16 à entre 50 et 60. Le niveau 1 est un autodiagnostic qu'on réalise principalement en formation. C'est une formation de 7 heures et l'agriculteur a une part d'autonomie puisqu'il doit réaliser l'autodiagnostic. On propose aussi une prestation individuelle d'une demi-journée qui ne sert pas à grand-chose. Le format formation plaît et passe plutôt très bien.

Dans les atouts, nous avons une personne, dans l'Yonne, qui est plutôt reconnue en tant qu'expert sur le sujet. La Chambre d'agriculture est certifiée dans l'Yonne dans le cadre du SCA. Je pense que toutes les Chambres le sont parce qu'on s'est battu pour que la Chambre régionale recrée ce SCA qui avait un peu disparu dans la fusion. En tout cas, vous avez tous les outils pour le faire. On s'appuie sur l'outil Mesp@rcelles parce qu'on gagne un temps fou, tout comme les agriculteurs puisque cela évite une double saisie.

Une des limites, c'est la concurrence d'autres certificateurs. Sur le niveau 1, il n'y a pas d'enjeu sur cette concurrence-là. Ce qui fait venir les agriculteurs, c'est qu'en étant certifiés niveau 1, ils sortent d'une partie des contrôles PAC, à savoir les 25%. On coche une petite croix lorsqu'on fait la déclaration PAC pour indiquer qu'on a fait un audit et, du coup, on s'évade d'une partie des contrôles, je crois que c'est 25%. On a eu cette porte d'entrée en 2016, lorsque les agriculteurs sont venus en disant que cela leur plaisait car s'ils avaient un contrôle, ils seraient un peu plus armés.

Pour le niveau 2, c'est plus *light* puisque nous avons 2 exploitations de niveau 2. On est bien sur une certification de moyens, où on ne va pas jusqu'au résultat. Ces 2 certifications sont liées à Terra Vitis qui est une association des viticulteurs dont la présidente est jurassienne. C'est une association des viticulteurs du beaujolais historiquement, qui rayonne maintenant sur l'ensemble du département. Ils se sont vite aperçus qu'ils n'arrivaient pas à suivre pour accompagner les viticulteurs. Du coup, Terra Vitis va permettre aux viticulteurs indépendants d'aller chercher un niveau supplémentaire.

Là où nous avons un enjeu majeur, c'est que nous avons des caves coop²⁶ qui sont en train de se poser la question de rentrer en niveau 2 l'ensemble de leurs adhérents. Quand on en est là, cela pose déjà question aux viticulteurs.

²⁶ Caves coopératives vinicoles

Une fois qu'on fait l'autodiagnostic de niveau 1 et qu'on va un petit peu plus loin, qu'on creuse le niveau 2, on s'aperçoit tout de même que c'est facilement atteignable, c'est-à-dire que, globalement, il n'y a pas de grande marche à faire pour arriver à avoir ce niveau 2. Du coup, la Chambre est prestataire de Terra Vitis pour réaliser les diagnostics, mais la certification est portée par Terra Vitis. Pour nous, cela représentera 300 viticulteurs si cela se concrétise avec une cave coop. C'est plutôt bien perçu du point de vue des viticulteurs, en tout cas par ceux que j'ai rencontrés. S'il y a des soucis, ce n'est pas forcément lié à cela, c'est plutôt lié à des points de vue divergents de vision politique de la coopérative. Mais sur ce niveau-là d'engagement, les viticulteurs sont plutôt partants. On réalise des prestations individuelles pour faire ces audits d'entrée et c'est financé par Terra Vitis qui est une association qui possède une adhésion. Nous avons une dizaine d'exploitations à réaliser dans le deuxième semestre 2020. Quand on est prestataire, ce n'est plus le même rapport. C'est-à-dire que, si un jour, Terra Vitis choisit un autre prestataire, nous n'en ferons plus pour Terra Vitis. C'est l'une des limites qui a été évoquée pour le niveau 2.

Après, pour le niveau 3, c'est vraiment la certification HVE, donc provenant du ministère. Là, on a droit au petit logo et, quand on peut, on essaie de mettre un peu plus d'argent en leur disant que notre produit vaut un peu plus cher. Nous avons la particularité d'avoir commencé à certifier des exploitations en grandes cultures, mais le gros du volume est en viticulture. On en a fait 19, puis 18 et là, on pense être à 20 ou 30. En grandes cultures, on en avait 2 en 2019 et là, on sent qu'il y a un petit peu d'engouement, on sera proche de 5 à 10. Le public est essentiellement constitué de gens qui font de la vente directe. En termes de viticulture, c'est pareil, ce sont des gens qui sont en vente directe, qui peuvent répercuter des coûts à la bouteille. Par contre, on a aussi une autre cave coop qui réfléchit à passer directement au niveau 3, donc à être certifiée HVE. Là où nous avons des craintes, c'est sur le fait qu'ils montent en compétence en interne, c'est-à-dire qu'ils peuvent arriver à accompagner leurs agriculteurs pour passer toute la partie rencontre sur site, faire les bilans, sachant qu'au niveau 2, on a les bilans fertilisation, irrigation, phytosanitaire et biodiversité. Je pense donc qu'ils peuvent arriver à le faire en interne et il n'y aura plus qu'un tampon certificateur. Là, nous avons des concurrents qui sont OCACIA, l'AFNOR, CERTIPAQ, qui seront, à mon avis, beaucoup mieux placés pour estampiller cela qu'une Chambre d'agriculture, en tout cas la nôtre puisqu'on s'est dit qu'on ne voulait pas en arriver à être un organisme certificateur.

Ce qui nous intéresse, c'est toute la partie précédente, de conseil, parce que c'est là où il est intéressant de travailler avec les agriculteurs. En grandes cultures, on a des coopératives qui sont en train de travailler à mieux valoriser nos céréales, avec des débouchés Label Rouge et on les sent bien glisser, demain, vers une labellisation HVE. C'est encore du conditionnel, mais s'ils y passent, on aura vite les mêmes problèmes qu'en viticulture, à savoir qu'ils vont vouloir monter en compétences en interne. Mais on s'est dit que, dans une phase de transition, ils auraient peut-être besoin de nous pour, au moins, former leurs propres formateurs, ou des cas d'agriculteurs qui veulent continuer de travailler avec nous. Il y aura forcément besoin, si on veut vendre un quintal de blé Label Rouge par exemple, d'être HVE3, ce qui laisse donc une petite opportunité.

En grandes cultures, on n'est donc plus sur les mêmes volumes et on aura forcément, si cela se concrétise, beaucoup plus d'agriculteurs. Là, c'est tout de même plus lourd, ce sont des prestations individuelles, avec des rendez-vous d'une demi-journée sur site et la rédaction d'un diagnostic d'une demi-journée également.

On aura donc une forte concurrence, que ce soit de nos amis coop ou pas et des organismes certificateurs si les Coop en viennent à faire le travail. Coop étant un abus de langage puisqu'on pourrait imaginer que les OC²⁷ en général s'y mettent. La limite que nous avons, sachant que ce n'est encore que du provisoire, c'est que toutes les filières élevage commencent à se poser des questions, notamment en lait avec le lait bas carbone.

On se dit qu'on ne peut pas partir sans les filières. Il faut donc que ce soit les filières qui viennent nous voir. On a donc un travail de prise de contact avec elles en leur disant qu'on a travaillé sur la HVE, qu'on peut leur expliquer ce que c'est et leur montrer ce qu'on a fait sur d'autres filières, ceci pour essayer d'entamer une collaboration. On a des industries laitières assez conséquentes dans l'Yonne, on a 3 ou 4 gros collecteurs. On travaille donc avec eux aujourd'hui pour voir comment ils y vont. Ils sont intéressés, notamment avec le lait bas carbone, CAP'2ER. On sent que cela peut vite migrer vers HVE.

En viande bovine, c'est pareil. Donc on ne sait pas comment, mais on sait qu'on ne le fera pas sans les filières. On est donc plutôt en train d'approcher les filières pour voir comment travailler avec elles, voir quel service on peut rendre et que l'agriculteur ne se sente pas trop perdu. Parce que dans les contrats qui les lient avec les OP²⁸, on les sent parfois un peu méfiants. Si on peut jouer un peu le rôle de la burette d'huile qui fait que ça coulisse, c'est plutôt pas mal. C'est un peu ce qu'on a défini.

Je profite de la présence de Christian (Morel). On parle de HVE et de Bienvenue à la ferme, mais je crois qu'il y a une réflexion en cours sur le fait que les agriculteurs « Bienvenue à la ferme » soient HVE. Mais je ne sais pas si c'est bien !

Monsieur Christian Morel

C'est une réflexion sur le long terme.

Monsieur Loïc Guyard

Oui, il faut que ce soit progressif, du moins de mon point de vue. En tout cas, « Bienvenue à la ferme » se dit que pour être adhérent, il faut que l'exploitation soit HVE 3. Je ne sais pas où cela en est mais c'est ce dont j'ai eu vent. On sent donc que ça migre, ce qui ne plaît pas à tout le monde, il faut être clair. Je comprends que cela puisse énerver ou choquer, ou que l'on puisse se dire que c'est encore une couche supplémentaire. Mais là où il faut se battre et là, on n'a pas su le faire jusqu'à présent sur d'autres productions, c'est en se disant que si c'est une contrainte supplémentaire, il faut qu'il y ait une rémunération supplémentaire. Et là, je suis bien placé pour vous dire cela en tribune mais, quand je retourne chez moi, ma viande vaut toujours le même prix...

En tout cas, le travail que nous avons engagé, c'est aussi pour faire prendre conscience que, de temps en temps, sur certaines productions, c'est assez engageant quand on est sur HVE 3 et l'obligation de moyens. On ne l'a pas dit, mais il y a 2 niveaux pour accéder à HVE 3. Il y a une partie autodiagnostic qui est satisfaisante et puis un volet où on nous dit qu'il faut que les intrants représentent au maximum 30% du chiffre d'affaires.

²⁷ Organismes certificateurs

²⁸ Organismes de production

Globalement, on n'en parle même pas parce qu'on voit qu'avec la première solution qui est de dire qu'on fait le diagnostic biodiversité, etc..., ça passe et les viticulteurs sont contents au moment où ils veulent être certifiés HVE parce qu'ils sont dans une démarche de progrès et qu'on ne veut pas que le truc corresponde seulement à 4 chiffres au bout d'une feuille et que ce soit suffisant. Quand on ne peut pas y accéder par cette voie et que le viticulteur dit qu'il veut y être tout de suite, qu'il veut progresser, on peut de temps en temps y arriver par la deuxième voie, mais ce n'est vraiment pas quelque chose de mis en avant et cela perd un peu d'intérêt.

J'en ai fini pour ma présentation.
(*applaudissements*).

Monsieur François Lavrut

Merci Loïc (Guyard), merci Nathalie (Vigneau). J'espère que cela vous aura bien éclairé sur la certification HVE. On voit qu'on en est plutôt aux prémices. Pour certains agriculteurs, on sent qu'il y a un intérêt à y aller. La Chambre d'agriculture a déjà testé 2 exploitations pour voir comment on pouvait se caler. Je pense qu'il y a des possibilités. Certains agriculteurs auront l'obligation d'y aller et la Chambre d'agriculture se devra d'être présente sur ces dossiers-là. J'ouvre le débat sur les deux sujets que l'on vient d'aborder. Est-ce qu'il y a des points particuliers ? Madame la Députée, je vous donne la parole.

Madame Danielle Brulebois

Merci Monsieur le Président. J'ai une question sur la HVE. J'ai rencontré Monsieur Alain Mathieu, Président du CIGC²⁹, ainsi que d'autres producteurs de lait en Comté AOP³⁰. Ils se questionnent sur cette démarche HVE par rapport à l'obligation de l'inclure dans leur cahier des charges. Pour eux, ils sont déjà en haute qualité environnementale lorsqu'ils sont en AOP Comté. Je pense donc qu'il y a effectivement un travail à faire pour voir comment leur faciliter la tâche.

Monsieur François Lavrut

Ce que je peux dire par rapport à cela, c'est qu'on travaille en étroite collaboration avec le CIGC. On a des réunions de travail en permanence. Ce que j'ai dit dans mon intervention, c'est que le cahier des charges Comté est en discussion au niveau de l'INAO³¹. La Chambre d'agriculture arrive en conseils techniques d'adaptation à ce cahier des charges auprès des agriculteurs. Il y a donc un travail régulier entre le CIGC et la Chambre d'agriculture. Sachant que le gros morceau, actuellement, ce n'est pas HVE mais les plans d'épandage dans l'ensemble des exploitations qui n'étaient pas faits pour une partie des exploitants. Les Chambres d'agriculture travaillent bien entendu, au niveau du massif du Jura, au niveau de l'aire de l'AOC³² Comté, donc le Doubs, le Jura, bien entendu, un petit peu l'Ain et un petit peu la Saône et Loire.

Nous avons eu une réunion de calage, il y a une dizaine de jours, avec les présidents de Chambres et le Président du CIGC.

Monsieur Patrick Mougeot

J'ai plusieurs réactions sur la journée. Je me suis senti orphelin deux fois. Je commence par la deuxième fois.

²⁹ Comité interprofessionnel de gestion du Comté

³⁰ Appellation d'origine protégée

³¹ Institut national de l'origine et de la qualité

³² Appellation d'origine contrôlée

Dans cette certification HVE, on parle intrants, on parle fertilisation, mais on ne parle pas de mécanisation. C'est donc ma casquette CUMA³³ qui ressort aujourd'hui pour dire que la partie mécanisation, sur un dispositif haute valeur environnementale, serait peut-être intéressante à aborder pour éviter tout ce qui est consommation de carbone dans la production du matériel, dans le stock de matériels dans les fermes.

Ma première sensibilité d'orphelin, c'est quand Madame la Sénatrice a encouragé les filières viande, lait, viticulture, mais qu'elle n'a pas parlé céréales. Au niveau du Jura et des céréales, on est aussi sur de la production de haute qualité puisque nous sommes vraiment excentrés par rapport aux ports, par rapport à tout, et nous avons subi diverses crises. En 2017, la betterave a disparu. En 2012, c'étaient les légumes. En 2017, nous sommes en pleine zone vulnérable alors que nous avons une eau de qualité exceptionnelle. Et puis les conditions actuelles qui font que, depuis le 15 octobre, on ne peut plus récolter les chanvres, culture hautement environnementale au niveau de la production et de l'utilisation. Ce sont les deux problèmes que j'ai rencontrés dans la journée.

Monsieur François Lavrut

Merci Patrick. Pour la grande culture, j'en suis bien conscient puisque je suis un producteur aussi pour partie. Pour le carbone, il y a un deuxième dispositif qui a été évoqué, qui est CAP'2ER, sachant que la Chambre d'agriculture regarde aussi pour tester ce dispositif. On a entendu Loïc (Guyard), on sait qu'il y a un créneau. Est-ce qu'il y aura une volonté des filières ou des organismes de l'avancer ? CAP'2ER ou HVE, on est un peu sur les mêmes choses. Cela va se décanter, mais on sait tout de même qu'il faut s'y préparer, être opérationnel si, demain, cela avance, sachant que nous aurons une obligation d'avancer pour passer sur le marché. Le rôle d'une Chambre d'agriculture est d'être opérationnelle sur ces dispositifs qui sont en train d'être testés et qui peuvent, demain, être généralisés.

Je donne la parole à Madame Ferrari.

Madame Jacqueline Ferrari

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, tous les élus qui sont présents, Messieurs les agriculteurs, Messieurs et Mesdames les élus de la Chambre d'agriculture également, je voulais tout d'abord vous féliciter d'avoir mis dans l'ordre du jour ce logo environnemental, de pouvoir y accéder, en tout cas de vouloir y accéder, tout cela pour la biodiversité, mais également en ce qui concerne la stratégie phytosanitaire, la fertilisation et l'irrigation. Nous favorisons le développement d'une agriculture d'excellence et de proximité. C'est pour cela que la Région veut atteindre les 50% de produits locaux concernant ces 15 millions de repas qui sont servis, et également 20% de bio. Vous êtes donc bien présents, en tous les cas vous faites le maximum pour être très présents pour protéger l'environnement et également au niveau du réchauffement climatique.

Nous accompagnons également, en ce qui concerne l'isolation des bâtiments d'élevage, les systèmes de récupération de chauffe-eau thermodynamique et les éclairages spécifiques.

³³ Coopérative d'utilisation de matériel agricole

Nous avons un gros plan, cette année, concernant les bâtiments agricoles qui sont dédiés au stockage de fourrage en ce qui concerne la récupération des eaux pluviales, la production d'électricité photovoltaïque en toiture et surtout accompagner la profession dans ses efforts pour des modèles économes.

Je tiens à vous féliciter sur ce sujet. Je ne doute absolument pas de vous, c'est clair, et je vois que vous progressez dans tous les domaines. La Région va donc inventorier les solutions disponibles possibles d'impact des évolutions climatiques. Il était donc important que je puisse vous dire que je suis fière et que je me devais d'être là pour vous féliciter de vouloir et de pouvoir avoir ce logo HVE. Merci.

(applaudissements).

Monsieur François Lavrut

Merci pour vos propos. Vous avez vu que HVE, dans la restauration collective, pourrait être dans les certifications pour le 50% local et le 20% bio, c'est tout de même un atout. Je vous rappelle également que la Chambre d'agriculture est le moteur principal de l'accompagnement de la bio. Nous sommes aussi en relation directe avec le Conseil régional, mais relayez que, l'acteur qui est sur le terrain, qui a le plus de contacts avec les agriculteurs conventionnels sur les personnes qui veulent passer en bio, c'est bien la Chambre d'agriculture. Sur la partie des méthodes alternatives, dans le lait conventionnel pour réduire les phytosanitaires, c'est la Chambre d'agriculture qui a également la main.

Quand je vois l'énergie que nous mettons, le nombre de techniciens que nous avons, aussi bien en bio qu'en conventionnel... parce qu'il ne faut jamais perdre de vue, concernant la partie économique des exploitations, que si on ne part que sur une idéologie de la production que l'on veut faire, il y a bien souvent une faillite quelques années plus tard. Nous, nous accompagnons les agriculteurs afin de garder les exploitations viables et vivables dans le projet de l'exploitant.

Madame Jacqueline Ferrari

J'ai justement oublié le plan de maintien pour l'agriculture bio qui va continuer grâce à la Région. C'est vraiment grâce à la Région puisque l'Etat ne met plus de moyens sur ce dispositif.

Monsieur François Lavrut

Je n'ai pas le détail... La dernière chose, c'est la programmation du PDR³⁴ qui va être revalidée dans peu de temps. On compte vraiment sur un bon ciblage de la modernisation des exploitations, d'accompagner les agriculteurs par des financements publics dans le cadre du PDR. Là, mon souhait, comme nous avons encore deux PDR, un en Bourgogne et un en Franche-Comté, c'est que nous n'ayons plus qu'un PDR Bourgogne - Franche-Comté.

Je ne vais pas plus loin dans le débat, mais je pense qu'il y a des choses à équilibrer pour faire en sorte que la production franc-comtoise bénéficie des mêmes aides sur l'ensemble de la Bourgogne - Franche-Comté.

Monsieur Frédéric Demarest

Bonjour. Frédéric Demarest, salarié de la Chambre d'agriculture du Jura. Dans le prolongement de ce que vient de dire le Président, je dois vous informer que vous trouverez dans vos pochettes l'agenda de la bio que nous avons sorti pour la deuxième fois cette année.

³⁴ Programme pour le développement rural

Je voudrais également mettre l'accent sur la semaine de la Biolo'Week qui aura lieu pour la deuxième fois également, en octobre prochain, avec 5 portes-ouvertes sur des exploitations pour mettre en valeur de l'agriculture biologique locale dynamique, qui est aussi complémentaire des logos HVE. L'agriculture bio se développe donc aussi pas mal dans le département.

Monsieur François Lavrut

C'était surtout pour rappeler le rôle qu'on joue sur l'ensemble des filières, y compris sur l'agriculture biologique, et que nous avons la capacité de faire le lien entre l'ensemble des agriculteurs et l'ensemble des filières.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur Jean-Yves Noir

Je voudrais revenir sur HVE et Terra Vitis et savoir ce que la Chambre va mettre en place pour suivre ces démarches. Au niveau de la viticulture, dans le Jura, j'ai vu sur la carte qu'il y avait 22 personnes Terra Vitis en viticulture. En fait, il y a 7 structures car, dans les 22 personnes, il y a la coopérative de Pupillin qui présente un certain nombre d'adhérents. L'année dernière, nous avons créé une structure Bourgogne - Franche-Comté puisqu'avant, on dépendait du Beaujolais et comme ils ont beaucoup de demandes, ils ne pouvaient plus nous accueillir.

Il y a deux problèmes. Dans Terra Vitis, on ne valorise pas le logo, financièrement, sur les bouteilles. Il faut savoir que maintenant et de plus en plus, pour l'accès aux marchés, on nous demande des certifications. Terra Vitis en est une et c'est pour cela que beaucoup de viticulteurs font la démarche. Parce que si vous n'avez pas de certification aujourd'hui, il est très compliqué de pouvoir décrocher des marchés, notamment à l'export. C'est pour cela que ça explose en viticulture, tout le monde cherche à avoir un logo ou une reconnaissance. Le problème, c'est que ce sont des audits qui coûtent relativement cher et il faut animer le réseau. Actuellement, un technicien a été embauché. Il est basé à la Chambre de Saône-et-Loire, c'est Maxime Gazeau. On est dans l'incertitude du financement de ce poste. La SVJ³⁵ avait pris en charge une partie l'année dernière ou il y a deux ans, mais il n'y a pas eu de suite. Ce qu'on voudrait savoir, c'est si la Chambre d'agriculture a prévu quelque chose. Normalement, c'est Olivier Blondeau qui suivait le dossier. Il est d'ailleurs membre du bureau Terra Vitis Bourgogne - Franche-Comté. On est donc un peu dans l'interrogation car on ne sait plus trop sur quel pied danser. En sachant que l'association a avancé puisque, dans le nouveau cahier des charges, on a intégré le référentiel HVE pour pouvoir avoir la double certification. Ce sera donc beaucoup plus simple ; on pourra, quand on sera audité, se faire certifier Terra Vitis et HVE. Mais pour cela, il y a besoin de moyens d'animation et de suivi. D'où ma question sur ce qui est prévu, soit au niveau de la Chambre du Jura, soit au niveau de la Chambre régionale, pour appuyer cette démarche.

Monsieur François Lavrut

Je pense qu'il faut que nous nous mettions autour de la table, avec les viticulteurs, pour voir comment régler le problème au mieux. Je n'ai pas de solution toute faite, ici. Je connaissais le dispositif et savais comment il fonctionnait jusqu'à maintenant. S'il monte en puissance dans le Jura, il n'y a pas de raison que nous n'ayons pas un technicien attitré pour certifier les viticulteurs.

³⁵ Société de viticulture du Jura

Après, pour le financement de l'animation, ce sont en général des dossiers qui sont coordonnés au niveau régional. On a donc aussi des aides à demander auprès du Conseil régional, l'Etat ou vers différents financeurs pour lancer une action. Je n'ai malheureusement pas tous les éléments en main.

Monsieur Jean-Yves Noir

Pour être très clair au niveau des financements : tout va pour le bio. Si ce n'est pas bio, on ne peut pas parler de financement. Il y a une grosse concurrence -je suis désolé de le dire- entre la filière bio et les autres où, à chaque fois que l'on veut essayer de faire progresser le plus grand nombre, on nous répond que les financements sont uniquement axés bio. Axer bio, c'est une chose, il faut le faire, mais si on veut amener la majorité des agriculteurs et des viticulteurs à des modes de production de plus en plus propres, il ne faut pas voir que le bio. Il faut que tout le monde puisse monter dans le train et progresser à son rythme.

Monsieur François Lavrut

C'est un point que nous faisons remonter aux différents financeurs en permanence, on en est donc bien conscient, Jean-Yves (Noir).

Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous avons 2 motions à passer, je vais donc donner la parole à Christophe (Buchet). Il m'avait demandé de présenter 2 motions que j'ai validées sur le principe. Il y en a une qui est en lien avec le Président de la Coordination rurale. Ensuite, il y aura les interventions des différentes personnes politiques. Je passerai la parole aux conseillers régionaux en premier, à Dominique Chalumeaux en tant que représentant du Conseil départemental et ensuite à nos deux députés présents.

Motion « retraites agricoles »

Monsieur Christophe Buchet

Merci François (Lavrut). Il s'agit de 2 motions liées à l'actualité. La première est présentée par le groupe FDSEA-JA, liée aux retraites agricoles, même si c'est un peu éclipsé en ce moment avec l'actualité du coronavirus. Néanmoins, je profite de la présence de Madame Brulebois pour rappeler que, vis-à-vis des retraités agricoles, c'était tout de même une promesse du Président Macron pendant sa campagne. Des travaux ont été menés, notamment au niveau du sénat, et ils ont été brusquement repoussés en lien avec la réforme des retraites. On en arrive maintenant à cette réforme des retraites, mais avec des revendications qui n'ont pas du tout été écoutées de la part du Président, notamment la demande de monter à hauteur de 85% du SMIC. C'est donc véritablement un sentiment d'abandon pour les retraités, abandon d'une génération qui a fait ce qu'on lui a demandé de faire à un moment donné, c'est-à-dire de produire pour nourrir les français. Génération qui a aussi -il faut le rappeler- créé des outils et des institutions dont nous profitons largement maintenant. Le problème des retraites en agriculture est quelque chose de récurrent auquel on n'arrive malheureusement pas à trouver écho et à trouver de solution.

Je vous propose donc la motion qui est affichée.

Motion de la FDSEA et de JA du Jura sur les pensions des retraites agricoles

Alors que le Gouvernement a choisi d'avoir recours à l'article 49-3 de la constitution pour faire adopter le projet de loi sur la réforme des retraites, le niveau des pensions des agriculteurs retraités, avec 760 € / mois, demeure le plus faible de toutes les catégories socio-professionnelles dont la pension moyenne est de 1380 € / mois.

Face à cette situation inacceptable, la FDSEA et Jeunes Agriculteurs :

- Dénoncent l'absence de mesures de revalorisation des pensions de retraites pour les chefs d'exploitation ayant à ce jour, liquidé leur retraite,
- Demandent une revalorisation des retraites à hauteur de 85 % du SMIC pour tous et maintenant,
- Exigent le principe de minima de pensions en agriculture équivalents à ceux des autres régimes.

Pour l'ensemble des retraités actuels et à venir ! Le maintien du pacte social entre les générations est à ce prix !

Je ne vais pas la lire, mais rappeler une moyenne de 760 € par mois alors que d'autres catégories professionnelles sont beaucoup plus élevées. On dénonce bien sûr l'absence de revalorisation qui a notamment été demandée à hauteur de 85% du SMIC³⁶. Avec cette réforme des retraites, on nous annonce une retraite à 1000 € pour tous, y compris pour les retraités agricoles, mais bien évidemment pour ceux qui ne prendront leur retraite qu'à partir de 2022. Ce qui veut dire que tous ceux qui sont actuellement en retraite n'auront pas de revalorisation. Cela ne fait que compléter nos inquiétudes par rapport à cet aspect.

Monsieur Emmanuel Rizzi

Une précision sur cette motion. Je voudrais vous signaler qu'au niveau national, il y a une unité des syndicats, nous avons donc tous la même position. Pour la Coordination rurale, nous allons donc évidemment voter pour puisque nous sommes unis au niveau national.

Monsieur François Lavrut

Merci, Christophe (Buchet) pour la présentation. J'avais accepté de passer cette motion. Je la mets donc au vote :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité, merci à vous.

VOTE : 0 contre et 0 abstention
La motion sur les pensions des retraites agricoles
est adoptée à l'unanimité

³⁶ Salaire minimum de croissance

Motion « ZNT »

Monsieur Christophe Buchet

Merci à tous. La deuxième motion concerne aussi l'actualité, puisqu'elle concerne les zones de non-traitement. Vous savez que c'est un sujet très complexe qui nous a été un peu imposé suite à des discussions qui étaient tout de même un peu tendues, avec un texte sorti -comme par hasard- entre Noël et le jour de l'an, avec une application immédiate. Il y a donc beaucoup d'incompréhensions, surtout dans le débat actuel et dans les phénomènes d'*agribashing* que l'on peut rencontrer. C'est une motion qui a été écrite -et que l'on vous propose- avec les listes FDSEA-JA et avec la Coordination rurale, on l'a donc construite ensuite. J'ajouterai un point. Sur des sujets comme le Coronavirus, le Président Macron s'est très vite entouré d'experts et de scientifiques pour travailler sur le sujet. On aurait aimé que, sur les ZNT, il en fasse de même. Malheureusement, on a vraiment le sentiment que l'aspect scientifique est quelque peu évacué du sujet et qu'on est avant tout sur un débat sociétal sans prendre en compte les impacts vis-à-vis de l'activité agricole. Nos collègues viticulteurs sont également très largement impactés par cet arrêté. Il y a aussi des problèmes en arboriculture. Nous avons déjà peu d'arboriculteurs dans le Jura. Mon collègue de Sellières est déjà en train d'arracher des pommiers. Son exploitation existe depuis une trentaine d'années, mais l'école étant venue se coller à lui, il n'a pas d'autre choix que d'arracher ses pommiers. On en est donc déjà à subir pleinement les conséquences.

Lecture de la motion ci-après par Christophe Buchet.

Pour l'instant, dans la réglementation, les ZNT seront minimisées si on travaille sur la construction d'une charte départementale. Le tout est de savoir quelle valeur juridique sera donnée à cette charte avec, pour l'instant, des préfets qui ont reçu l'ordre de ne pas la signer. C'est pour cela que nous demandons absolument à ce que les préfets signent cette charte pour engager les pouvoirs publics.

FDSEA du Jura – JA du Jura - Coordination Rurale du Jura

Motion relative aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en agriculture, viticulture et arboriculture à proximité des zones d'habitation

Considérant que les mesures engendrées par l'arrêté du 27 décembre 2019 relatif aux zones de non traitement :

- Entraînent une diminution significative des surfaces cultivées et par voie de conséquences, une baisse de production pour les exploitations,
- Ne prévoient aucune mesure compensatrice de la perte de revenu des agriculteurs,
- Génèrent une perte directe pour les exploitants comme pour les propriétaires de terres agricoles,
- Ignorent l'antériorité de l'activité agricole dans le développement des zones urbanisées,
- Vont multiplier les conflits de voisinage au lieu d'apaiser les relations avec les riverains,
- Génèrent de la complexité alors que les préconisations aujourd'hui définies dans les autorisations de mise en marché reposant sur des avis scientifiques sont claires et incontestées.

Rappellent :

- Le besoin d'informations précises des citoyens et des élus locaux en matière d'usage des produits phytopharmaceutiques et la nécessité de communiquer positivement sur l'évolution des pratiques agricoles,
- Que l'agriculture conventionnelle comme l'agriculture biologique utilisent des matières actives,
- Que des molécules de synthèse sont utilisées quotidiennement par l'ensemble de nos concitoyens.

S'opposent :

- A devoir prévenir les riverains des parcelles à traiter préalablement à l'utilisation de produits phyto pharmaceutiques,
- A la mise en application rapide du décret tel qu'il est rédigé aujourd'hui.

Demandent :

- Que l'impact économique de cette disposition pour l'agriculture soit évalué et pris en compte,
- Que l'impact des ZNT qui devront être intégrées dans les documents d'urbanisme actuels et à venir soit évalué,
- La sécurisation juridique du principe de charte locale dont les fondements demeurent très aléatoires,
- Des clarifications sur les conditions d'applications du texte.

Exigent :

- Du temps pour travailler le contenu d'une charte type départementale,
- La signature de la charte par le Préfet, représentant de l'État, pour formaliser l'engagement des Pouvoirs Publics aux côtés des agriculteurs,
- En attendant des réponses précises, au minimum le moratoire du texte.

Monsieur François Lavrut

Merci Christophe (Buchet). Y a-t-il des remarques par rapport à cette motion ? Je pense qu'elle a été travaillée et étudiée. J'en ai déjà dit quelques mots dans mon discours concernant cette distance de 5 mètres. Je regardais le cadastre l'autre jour, on arrive tout de même à trouver des parcelles de 10 hectares environ où la maison est pratiquement à 300 mètres de la limite de la parcelle. Le texte, tel qu'il est rédigé, ne correspond donc pas à grand-chose. On serait à 5 ou 10 mètres de la maison, cela irait, mais pas à 5 mètres de la limite de la parcelle. En clair, l'exploitant aurait le droit de traiter à l'intérieur de sa parcelle puisque c'est sa maison d'habitation, mais l'agriculteur qui est à 500 mètres plus loin, au bout de la parcelle, devrait laisser une zone de non-traitement. Il y a donc des incohérences. Pour moi, cela n'a pas été réfléchi.

Lorsqu'on parle *d'agribashing*, de dénigrement de l'agriculture, pour réalimenter le débat, on ne peut pas faire mieux. Je vais dans le sens de la motion qui est déposée et je la mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Les autres sont pour ? Elle est donc adoptée à l'unanimité moins deux abstentions. Merci à vous.

VOTE : 0 contre et 2 abstentions
La motion relative aux mesures de protection
des personnes lors de l'utilisation
de produits phytopharmaceutiques en agriculture,
viticulture et arboriculture à proximité
des zones d'habitation est adoptée

Interventions des invités

Monsieur François Lavrut

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais laisser la parole au conseiller régional.

Monsieur Willy Bourgeois

Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Députés, chère Collègue Jacqueline Ferrari, Monsieur le Vice-Président, je commence par me présenter : Willy Bourgeois, Conseiller régional en charge de l'économie et du numérique. Cela peut paraître loin de l'agriculture et, pourtant, je vois au quotidien que les agriculteurs sont très régulièrement pionniers en matière de nouvelles technologies.

Monsieur le Président, j'ai quelques messages à transmettre de la part de Sophie Fonquernie, ma collègue Vice-Présidente en charge de l'agriculture. Je pense que vous le savez, la Région a souhaité sortir d'une logique de distributeur de soutiens financiers pour passer à une logique de partenariat avec les Chambres d'agriculture, notamment régionales, avec les organisations syndicales, filières ou pas, dans le but de créer une stratégie régionale partagée. « Partagée » est un mot très important et Monsieur Buchet l'a dit tout à l'heure dans son intervention. « Partager » veut dire faire confiance aux agriculteurs, faire confiance aux professionnels, parce que c'est vous qui connaissez le mieux la terre, c'est vous qui connaissez mieux les besoins de vos professions et, surtout, les évolutions de vos métiers à venir. Et nous, collectivité régionale, nous avons plutôt vocation, par nos compétences, à vous accompagner dans le domaine de la formation et par nos compétences en matière d'aides aux entreprises. C'est vraiment dans cette vocation du partage que Sophie Fonquernie a voulu mettre en œuvre sa stratégie régionale.

Je vais rebondir un peu sur votre propos liminaire, Monsieur Lavrut.

Vous avez dit tout à l'heure que 50% des exploitants avaient plus de 50 ans. Je crois que là, dans le partage avec la Région, ce que nous avons créé avec les audits pour les agriculteurs, a justement vocation à permettre de faciliter la transmission et peut-être de faciliter la transmission des exploitations au-delà des familles et du cercle familial. Contrairement ce qui a pu être dit par-ci et par-là, ces audits d'exploitation -qui sont appréciés de la profession- vont être pérennisés pour 2020 et pour les années à venir puisqu'elles-mêmes vont voir une évolution en intégrant la dimension de la transition écologique. Ceci a été une demande qui a été travaillée avec la Chambre d'agriculture régionale. Rassurez-vous donc là-dessus ; ces audits seront bien encore existants pour les années à venir.

Ensuite, j'en reviens au principe d'un partage et d'un travail avec les filières. Ce qui nous semble important, c'est que cette coopération avec les filières soit de plus en plus approfondie. Nous avons, sur les 3 dernières années, contractualisé avec 4 filières, si je ne me trompe pas : porcine, grandes cultures, bovine et les filières laitières. C'était une contractualisation pour que l'ensemble des règlements d'intervention de la Région et les aides de la Région collent au mieux avec les besoins de chaque filière pour sortir de la vision globale que nous avons pu avoir par le passé.

Enfin, le plan régional se décline surtout autour du changement climatique.

La Région a 2 approches pour l'agriculture, une approche d'adaptation au changement climatique et une approche d'atténuation du changement climatique. Je rappelle une donnée : en 2050, en Bourgogne - Franche-Comté, d'après les météorologues, nous aurons le climat de Valence. 2050, c'est dans 30 ans ! Je parle de Valence en France et pas en Espagne. Cela implique, pour nombre d'exploitants et de filières, des situations de stress qui sont déjà existantes et évidemment des pertes et des difficultés pour tirer davantage de revenus. Ce que l'on veut faire dans le cadre de cet accompagnement -en tout cas de ce que j'ai pu comprendre de la part de Madame Fonquernie-, c'est travailler à davantage de diversification des productions et de travailler à de nouvelles sources de revenus. Mais lorsqu'on parle de diversification, c'est sans sortir d'une logique de spécialité, de spécificité, qui est pour vous la principale logique de rendement pour les exploitations. En tout cas, on veut accompagner cela. Cela me permet de vous donner 3 exemples concrets, pour 2020, de 3 nouveaux types d'actions nouvelles.

On a un programme « bâtiment agricole ». Ma collègue, Jacqueline Ferrari, l'a précisé tout à l'heure. Il vise, dès 2020, à ajouter au financement du stockage de fourrage celui de la récupération des eaux pluviales et le potentiel de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures. Nous allons, dès 2020, avoir des aides qui nous permettront d'accompagner les exploitants sur ce type d'investissement.

Deuxième nouveauté 2020 : la restructuration des aides de la Région à l'accompagnement des agriculteurs dans la mise en œuvre d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Je parlais des audits tout à l'heure, c'est l'un des exemples. On revoit l'ensemble de nos règlements d'intervention pour prendre en compte ces composantes-là et que ce soit plus adapté aux logiques d'aujourd'hui et de demain.

Enfin, nous avons augmenté de 50% notre budget agriculture dédié à la recherche et au développement, la valorisation de la recherche. Cela passe, notamment pour 2020, au déploiement d'un programme de financement d'un dispositif de protection de la vigne contre le gel tardif. Ce sont des nouveautés qui rentrent dans nos dispositifs dès cette année.

Je vais conclure sur *l'agribashing*. J'entendais tout à l'heure qu'il fallait sensibiliser le consommateur. Je crois surtout que c'est nous, corps intermédiaires et élus, qui devons être les premiers à être sensibilisés et je dirais même qui devons être les premiers à être vigilants à ce que nous entendons autour de nous. Nous ne devons pas hésiter à monter au créneau pour dire stop aux propos qui seraient complètement en dehors des clous par rapport aux enjeux agricoles.

Je l'avais rappelé l'an passé ici, la Présidente de Région avait fait une tribune contre *l'agribashing* au moment du Salon de l'agriculture. On ne va pas faire une tribune tous les ans, mais il n'empêche que nous sommes les premiers moteurs et les premiers défenseurs des propos que nous tenons et des propos que tiennent les autres pour monter au créneau lorsque cela ne répond pas à l'intérêt général, notamment pour nourrir l'ensemble de la population française. Jacqueline Ferrari l'a précisé tout à l'heure concernant la commande publique. La Région Bourgogne - Franche-Comté a la capacité de mobiliser la commande publique, notamment par les repas et les circuits courts, 15 millions de repas tous les ans. Nous voulons porter à 50% de circuits courts et d'alimentation locale, dont 20% d'agriculture biologique. Ce sont des paliers.

Mais en attendant, en mobilisant cette commande publique, c'est un effort qui est fait contre *l'agribashing* et c'est un effort de soutien aux agriculteurs locaux. En tout cas, on ne lâchera pas cet ambitieux objectif. Il n'est pas facile à tenir. Mais dans nos lycées, dans l'ensemble de nos collectivités, avec les cuisiniers, c'est un effort de formation que nous faisons pour vous accompagner et accompagner l'ensemble de la filière régionale. Merci.
(*applaudissements*).

Monsieur François Lavrut

Sur le dernier point que vous avez remonté concernant la commande publique vis-à-vis de la restauration collective, au niveau des agriculteurs, en circuits courts ou en bio, la Chambre d'agriculture travaille sur Agrilocal pour pouvoir fournir, mais il me semble que le frein ne vient pas que des producteurs. En produits locaux, à mon avis, on a ce qu'il faut, on a des filières, on a un abattoir à Champagnole, on en a un à Besançon que la profession a repris, à Lons également. Et même au niveau de la production de pommes de terre, on a ce qu'il faut. On a d'ailleurs réalisé les Trophées de l'agriculture. La problématique, c'est surtout comment on met en place les outils de transformation de la matière première provenant de l'agriculture. Bien souvent, la cantine veut des pommes de terre épluchées du matin, qui n'ont donc pas noirci, etc.

Monsieur Willy Bourgeois

Le frein est dans nos cuisines.

Monsieur François Lavrut

À mon avis, la Chambre d'agriculture vient après. Je pense que les agriculteurs ont déjà fait un bon bout de chemin. Il n'y a donc pas que les freins de la production.

Monsieur Willy Bourgeois

Non, c'est bien ce que je dis : le frein est dans nos cuisines, le frein est dans la formation de nos cuisiniers et du personnel qui accueille les produits locaux.

Monsieur François Lavrut

J'ai presque l'impression qu'on a donné un coup de pouce aux producteurs pour qu'ils fournissent... Les fruitières, à côté, c'est un circuit court. On a le fromage, on a la viande, on a pas mal d'éléments. Emmanuel Schouwey est parti, mais Interval est prêt à mettre des marchés de niche. Mais après, il faut les outils qui peuvent suivre. Il faut que ceux qui commandent changent leurs habitudes pour ne pas commander trop de tel ou tel produit un mois à l'avance. Il y a donc plein de freins, mais il ne me semble pas que cela vienne des agriculteurs qui sont déjà dans un mouvement où ils sont prêts à produire.

Monsieur Willy Bourgeois

Nous faisons un travail de formation sur les intendants des lycées et pour les cuisines, parce que pour faire 600 ou 700 repas tous les jours en changeant de façon de cuisiner, on voit bien que cela nécessite un vrai travail de formation.

Monsieur François Lavrut

Sur l'investissement, sur le PDR, il faut faire le nécessaire pour que nous ayons les mêmes avantages que la Bourgogne, parce qu'il me semble qu'on a géré un peu la misère en Franche-Comté. Il faut qu'on se le dise entre nous...

Dominique (Chalumeaux), je te propose de faire ton intervention.

Monsieur Dominique Chalumeaux

Merci Président, merci cher François. Mesdames, Messieurs les parlementaires, Madame, Monsieur les conseillers régionaux, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les collaborateurs de la Chambre d'agriculture, bonjour à tous. Je suis bien sûr très heureux de me retrouver parmi vous ce matin. J'ai un certain nombre de messages à vous faire passer au nom du Président du département qui m'a demandé de le représenter, ainsi que d'excuser Franck David, Vice-Président en charge de l'agriculture. Je tiens à présenter mon intervention en tant que plus jeune ancien Président de Chambre d'agriculture, pas encore retraité depuis 1 an, pour vous dire la satisfaction qui est la mienne de constater que la Chambre d'agriculture est entre de bonnes mains et que vous avez, au cours de cet exercice 2019, fait du bon travail. Je me réjouis, mais quand je vous dis cela, je pense que l'ensemble de mes collègues se réjouiraient avec moi, de la bonne année que vous avez réalisée, en particulier concernant le nombre d'installations puisqu'il en va de la pérennité de notre métier, mais aussi de la pérennité économique des filières agricoles du département, l'entretien de l'espace, etc. Je veux vous dire que je suis satisfait également de constater que vous avez maintenu les équilibres financiers dans un contexte difficile. J'y reviendrai par rapport à ce qui concerne le Département. Je dois dire aussi ma satisfaction de voir que, finalement, le fait d'avoir transféré un certain nombre de services à Eva Jura n'a pas pénalisé votre chiffre d'affaires. J'étais convaincu, il y a déjà deux ou trois ans de cela, que ce serait rapidement compensé. C'est effectivement ce qui s'est passé. Je suis très heureux également que vous vous engagiez résolument dans les énergies renouvelables. J'ai essayé de ferrailer sur ce dossier pendant que j'étais Président. Je suis content de voir que cela décolle vraiment maintenant. Je considère que c'est une vraie chance pour l'agriculture qu'on ne doit pas laisser passer, qu'on ne doit surtout pas laisser à d'autres. Parce qu'on se rend compte que les collectivités regardent de ce côté-là. On va bientôt avoir, sur le canton de Poligny et sur la commune de Picarreau en particulier, la plus grande ferme photovoltaïque. Le terme de « ferme » me gêne d'autant plus, sachant que ce ne sont pas des paysans qui vont gérer cela. Ce sera la plus grande ferme photovoltaïque de la région (25 hectares, 22 mégawatts de production). Quand on sait que, sur un bâtiment, le mieux que l'on fera sera 200 à 300 kilowatts, cela donne tout de suite la dimension ! Or, je suis convaincu que nous avons un certain nombre de surfaces agricoles qui gagneraient à être valorisées par cet aspect-là, d'autant qu'apparemment, sur le projet de Picarreau, cela ne nuit en rien aux problématiques environnementales et agricoles puisque les surfaces continueront à être exploitées. Elles seront même regagnées pour l'agriculture puisque ce sont des moutons qui entretiendront les espaces entre les panneaux. Voilà ce que je voulais vous dire sous forme d'introduction.

Concernant le Conseil départemental, vous avez évoqué tout à l'heure la problématique de votre communication, *d'agribashing*, etc. Je crois que nous devons tous rejeter ce mode de fonctionnement. De toute façon, toutes les attaques dans la presse, quelles qu'elles soient, ne sont jamais bonnes, y compris pour faire avancer une cause quelle qu'elle soit.

Le Président, pour ne pas vous le cacher, a assez mal pris ce qui s'est dit à l'issue ou pendant la réunion du Syndicat des éleveurs de Montbéliardes sur un soutien du Département insuffisant pour les éleveurs du Jura. J'ai repris les textes avec moi, puisque tout cela a une histoire. Il est vrai que le Département, aujourd'hui, fait moins que par le passé pour ses éleveurs, mais la loi NOTRe³⁷ est passée par là et, depuis 2017, tout ce que l'on peut faire sur l'agriculture doit être fait à travers une convention entre le Département et le Conseil régional.

Sur les PDR, comme ils avaient été votés en 2014 avec un mode de cofinancement, à l'époque, nous avons pu maintenir ces aides en place malgré la loi NOTRe. Mais cela va sans doute s'arrêter avec le nouveau programme. Ce n'est tout de même pas une bagatelle, sur la durée du programme, puisque, sur la modernisation agricole, c'est 2 millions d'euros que va injecter le Département du Jura et, sur l'agroalimentaire, c'est 1,5 million d'euros. Ce sont donc 3,5 millions d'euros d'investissement, de cofinancement avec la Région, sur les filières agricoles du département.

Plus près de ce que vous connaissez au quotidien, au travers du contrat Agriculture Avenir Jura, un soutien annuel d'à peu près 800 000 €, 770 000 € exactement, dont 350 000 € orientés vers les organisations agricoles. Sur ces 350 000 €, la Chambre d'agriculture ne se taille peut-être pas la part du lion, en tous cas elle est bien servie puisqu'elle a 147 000 €, même si cela a diminué un tout petit peu. Ce n'est pas de l'argent au fonctionnement. Derrière tout cela, il y a des exigences en termes d'actions avec, bien entendu, un suivi rigoureux de la part des services et vous devez justifier –je sais que c'est très lourd- chaque année, à l'euro près, l'utilisation que vous avez faite de ces crédits.

Sur le contrat Agriculture Avenir Jura, il n'y a pas de raison que cela change à court terme. Nous considérons, comme la Région, comme Willy Bourgeois l'a dit, que les Chambres d'agriculture sont des partenaires fiables pour les collectivités comme le Département, pour mener des actions que nous considérons utiles et nécessaires pour les agriculteurs, certes, mais pas seulement, pour l'ensemble du territoire et surtout des Jurassiennes et des Jurassiens. Je vais en citer quelques-uns, mais quand on décide, par exemple, de mettre des crédits sur Agrilocal, par exemple, c'est parce que l'on souhaite accroître la part des produits agricoles jurassiens dans les repas des enfants de nos cantines qui, souvent, viennent de trop loin. Pourquoi ? Parce que les marchés sont passés avec des entreprises de restauration qui sont à même de pouvoir réduire les coûts sur l'acheminement d'un certain nombre de denrées que, pour tout un tas de raisons de normes, on ne peut pas stocker ou on ne peut pas travailler dans nos cuisines. Il y a des évolutions à faire. Mais je crois que, sur ce point, nous aurons du mal, surtout dans le contexte actuel, parce que ces exigences reposent avant tout sur des exigences sanitaires. Les produits agricoles basiques, c'est-à-dire ce que nous sommes capables de sortir de nos exploitations, que ce soit des légumes ou de la viande, sont un peu compliqués à mettre rapidement aux normes de ce que l'on doit servir dans nos cantines. Pour autant, nous ne restons pas les bras croisés. Un certain nombre de cuisiniers, par exemple au collège Jule Grévy de Poligny, ont un vrai attachement et essaient, au quotidien, de faire au mieux par rapport à cela.

Je voulais surtout vous dire qu'il était également important, pour nous, d'habituer nos enfants à être des flexitariens, c'est-à-dire les habituer à ne se priver de rien.

³⁷ Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Parce que, là aussi, nous sommes solidaires de la profession pour nous indigner des attaques qui sont perpétrées par rapport aux entreprises de la viande, que ce soit les éleveurs, les abattoirs ou les bouchers. Nous contestons fortement tous ces agissements et le Président qui, comme vous le savez, au travers de sa communauté de communes, gère l'abattoir d'Equévillon, y est particulièrement sensible.

Un autre point concernant une motion que nous avons prise hier. Vous voyez qu'il n'y a pas que la Chambre d'agriculture qui vote des motions. Nous avons voté une motion hier de soutien aux viticulteurs qui sont pris en victimes, en otages, comme vous l'avez entendu, des accords, grosso modo, des Etats-Unis qui veulent commencer à fermer les accords bilatéraux. C'est ici la conséquence de la bagarre que se livrent aujourd'hui les Etats-Unis et le reste du monde sur le commerce mondial. Nous avons donc pris une motion pour défendre les vins jurassiens dans ce contexte-là.

Je dois dire aussi qu'hier, en commission permanente, nous avons renouvelé le contrat sur la mission d'expertise et de suivi des épandages, la MESE. Le travail concret est fait par la Chambre. Pourquoi ? Parce que nous considérons que l'élimination des boues de stations d'épuration trouve tout son sens économique et environnemental par les épandages agricoles. Nous partons du principe que si les boues de station sont propices à l'épandage -et cela a toujours été ce que je mettais en avant lorsque j'étais Président de la Chambre d'agriculture-, nous ne voyons pas pourquoi nous nous en priverions. Ce serait un non-sens total, économique et écologique, de les incinérer. Incinérer des produits qui contiennent 80% d'eau est catastrophique au niveau du bilan carbone.

Nous avons aussi, pour répondre à cette volonté d'être à vos côtés par rapport à toutes les attaques que vous subissez, répondu rapidement présent quand le journal Le Progrès nous a sollicités pour financer la soirée des Trophées de l'agriculture. Je pense que c'est une belle réussite ; cela nous a permis de mettre en avant une douzaine d'exploitations ou d'agriculteurs qui font tous des efforts considérables dans les territoires où ils sont, sachant que certains sont installés dans des territoires particulièrement difficiles. Cela représente tout de même une opération à 50 000 €, il faut le savoir. Mais je ne pense pas que ce soit de l'argent gaspillé. Il faut simplement, maintenant, essayer d'inscrire cela dans la durée parce que je faisais partie du jury et le choix a été cornélien puisque nous avons tout de même énormément d'agriculteurs, agricultrices qui auraient mérité d'être mis en avant pour une raison ou pour une autre.

Sur le contrat d'objectifs des Chambres d'agriculture, je pense qu'il y a un certain nombre de domaines stratégiques sur lesquels nous devrions pouvoir vous accompagner, sur les filières par exemple, sur HVE très certainement puisque l'environnement reste dans les politiques que nous pouvons accompagner, en particulier tout ce qui concourt à la préservation de l'eau.

Je suis venu ici avec un rapport que nous publions chaque année. J'espère que vous pourrez le télécharger. Il s'agit de l'Observatoire de l'eau. Personne, dans le Jura, n'a cette connaissance de la situation de la ressource. Il est donc très important de pouvoir s'appuyer sur cette connaissance et sur les experts du département en la matière pour l'eau en particulier, qui est un domaine qui deviendra très préoccupant à l'avenir compte tenu du changement climatique. Je vous invite donc à y réfléchir ; il y a sans doute des choses à faire dans ce domaine, de même que sur la communication et sur le projet de territoire puisque nous les accompagnons déjà aujourd'hui et nous devons continuer à le faire.

Voilà rapidement, Président, ce que je voulais vous dire. Permettez-moi de ne pas terminer sans avoir une petite pensée pour Claude Cochonneau qui nous a quittés de manière accidentelle en fin d'année dernière. Claude Cochonneau était bien sûr le Président des Chambres d'agriculture au niveau national, c'était surtout un ami avec qui j'ai travaillé pendant 6 années. Je voulais donc avoir, ce matin, une petite pensée pour lui.
(*applaudissements*).

Monsieur François Lavrut

Merci Dominique (Chalumeaux). Tu as bien fait de rappeler le départ de Claude (Cochonneau). Un hommage a été rendu au niveau national. Son départ, entre Noël et le jour de l'an, a été un moment très émouvant car c'est une page qui se tourne avec beaucoup de difficultés.

Monsieur Dominique Chalumeaux

J'ai oublié quelque chose... Hier, nous avons également proposé de repasser à peu près 300 kilomètres de voirie départementale à 90 km/heure ! Vous verrez une communication dans la presse prochainement. Cela a été validé à l'unanimité par les 34 conseillers départementaux et à l'unanimité moins 4 oppositions et 1 abstention en commission départementale de sécurité routière. Ce sont les 2 représentants de l'Etat qui ont voté contre.

Monsieur François Lavrut

Merci Dominique (Chalumeaux). C'est toi qui as fait voter le budget primitif, il y a 18 mois, à la Chambre d'agriculture et, aujourd'hui, je te retrouve à mes côtés pour représenter le Conseil départemental. Donc merci à toi, Dominique (Chalumeaux) ! Maintenant, je laisse la parole aux députés. Jean-Marie (Sermier) en premier. Madame Brulebois représente la majorité, je n'ai donc pas le choix.

Monsieur Jean-Marie Sermier

J'avoue être très heureux, en ces temps, de représenter l'opposition. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les agriculteurs, Mesdames, Messieurs les services de la Chambre d'agriculture, c'est avec beaucoup de plaisir que je participe à cette session, comme régulièrement. Quelques mots seulement car, si j'ai bien compris le *timing*, je dois laisser un peu de temps à ma collègue, par courtoisie. Je vais vous dire mes positions, que vous connaissez sans doute déjà, sur le macro et le micro-économique.

Sur le macro, on est évidemment tous inquiets pour plusieurs choses et tout d'abord, en cet instant, pour l'économie mondiale qui risque de se casser la figure de manière très forte. On ne sait pas trop comment on va s'en sortir et cela devrait nous rappeler un certain nombre de choses. C'est-à-dire que l'économie que l'on peut avoir à nos côtés, notamment l'économie agricole, plus, derrière, la transformation avec tout ce qui est agroalimentaire, sachant que le Jura est l'un des pionniers en la matière, nous permet de mieux résister chaque fois qu'il y a une crise économique. On l'a bien vu en 2008, c'est grâce à vous, grâce à l'agroalimentaire parce qu'il faut toujours manger, même s'il y a un problème dans l'économie mondiale, que l'on a sauvé des emplois. C'est à rappeler.

Deuxième point : il me semble que nous partageons tous le souci du réchauffement climatique.

Mais il faut tout de même se rappeler -pour y travailler un peu, je me permets de le dire- que c'est principalement d'origine anthropique à cause du co2 que la France émet, soit à peu près 0,8% de gaz à effet de serre au niveau du monde. Il est donc bien d'avoir des positions locales, il est bien d'avoir des positions nationales, mais il est indispensable, si on veut lutter sérieusement, d'avoir des positions internationales, choses que nous n'avons pas aujourd'hui. Vous l'aviez d'ailleurs dit à l'époque de la Cop 21³⁸. Il s'agissait effectivement de quelque chose d'explicatif, peut-être de démonstratif, mais en tout cas qui n'était pas efficace puisqu'on a bien vu que les pays n'ont pas tenu les décisions qui avaient été prises à ce moment-là.

Sur le réchauffement climatique, je suis toujours avec ceux qui essaient de trouver des solutions pour permettre de s'adapter. Parce qu'il ne faut pas se leurrer, c'est l'adaptation qui, aujourd'hui, sera le maître mot, au moins du local. Et dans l'adaptation, il y a probablement à travailler sur la PAC, je fais donc le lien avec l'assuranciel. On peut aujourd'hui essayer de développer des assurances. Je sais que ce n'est pas très facile dans un certain nombre de productions, mais on ne peut pas considérer que l'on va installer des jeunes qui seront susceptibles d'avoir eu 2 ou 3 années avec des calamités agricoles violentes sans que, derrière, on soit en capacité de trouver des solutions. Sur la PAC, pour continuer sur le sujet, il est important de pouvoir garder un minimum de budget et que ce minimum de budget soit sur le premier pilier. Vous pouvez donc compter sur mon groupe et sur moi-même pour faire en sorte de peser sur le sujet.

Aujourd'hui, on parle de -15% du budget. C'est déjà quelque chose d'important, avec les Anglais qui sont partis. Mais, derrière, si en plus des -15%, vous avez une présence importante dans le deuxième pilier, cela peut être une contrainte supplémentaire. On évoquait, avec quelques députés et notamment les responsables de la mission « sortie du glyphosate », la possibilité de sortie du glyphosate. Je vous passe les détails et je ne vous dis pas ce que j'en pense. Certains collègues parlementaires nous ont dit que ce n'était pas un problème puisque cela devait coûter, bon an, mal an, 150 € à l'hectare en plus pour l'agriculture, donc si, demain, la PAC est utilisée en totalité pour la sortie du glyphosate, le budget est suffisant. Ce qui veut dire qu'il faut enlever tout le reste. J'attire donc votre attention sur l'enveloppe globale, mais également sur la répartition dans cette enveloppe globale et ne pas utiliser cette enveloppe pour de nouvelles exigences et abandonner tout le reste. Je pense donc qu'il y a tout de même une mobilisation à avoir. Il est vrai qu'on sent bien que ce ne sera pas pour cette année ni pour l'année prochaine, mais des choses sont déjà en train de se préciser et moi, je suis un peu inquiet lorsqu'on voit Karine Le Marchand venir animer des conférences, des débats. Cela confine plutôt au populisme qu'à autre chose.

Sur ces problèmes internationaux, parce que l'agriculture est internationale, vous pouvez avoir mon soutien. Sur les problèmes plus locaux, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer dans d'autres assemblées générales. Mais sachez, pour vous donner un peu d'actualités, que la semaine dernière, j'ai remis un rapport, avec ma collègue Barbara Pompili, sur la mise en place de l'OFB³⁹. J'insiste sur le fait que le mot « flicage » a été employé par 2 fois et pas par moi. Ce qui veut dire que l'ensemble des parlementaires sont bien dans l'idée que l'OFB n'est pas là pour fliquer ni les agriculteurs, ni les maires, sachant qu'ils sont quelquefois mis à la même enseigne.

³⁸ 21^{ème} conférence des parties (COP) à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

³⁹ Office français de la biodiversité

L'OFB a sans doute, effectivement, une partie importante qui est la police de l'environnement, mais elle a une autre partie qui porte sur la prévention. J'attire donc votre attention sur le fait qu'il faut nouer des relations, qu'ils le veulent localement ou qu'ils ne le veulent pas et, s'ils ne le veulent pas, il faudra tout de même qu'ils s'expliquent précisément par rapport à leur hiérarchie. Parce qu'aujourd'hui, quand un agriculteur ou quand un maire se pose une question sur un sujet, ce n'est pas quelqu'un qui veut détruire l'environnement, c'est quelqu'un qui a besoin d'avoir une avancée technique sur un sujet. Il faut donc que l'OFB soit en capacité de lui donner un certain nombre de préconisations. On ne peut pas être derrière un agriculteur en attendant qu'il cure un fossé et lui sauter dessus sans lui voir dit auparavant qu'il y avait tel ou tel risque sur ce fossé. J'y tiens particulièrement.

Nous avons besoin d'une police de l'environnement, mais nous avons aussi besoin d'un partenariat avec une structure qui est aujourd'hui mise en place et, dans l'esprit du législateur, elle est mise en place dans cette option-là. Toute personne qui vous dirait que les parlementaires ont voté quelque chose qui va dans un autre sens détournerait l'esprit dans lequel cela a été voté.

Je ne veux pas être beaucoup plus long même s'il y a beaucoup de choses qui pourraient se dire, mais quand on dit, avec juste raison, que 46% des Français ou des Bourguignons - Franc-Comtois souhaiteraient acheter en circuits courts, je considère qu'il y a 100% des Jurassiens qui achètent au moins du Comté ou du vin du Jura et que, en l'occurrence, on est bien dans le circuit court ! Je dis cela parce qu'il ne faudrait pas laisser croire que le circuit court, c'est uniquement le producteur de légumes à côté de la ville-centre. Aujourd'hui, les circuits courts, ce sont des filières organisées sur un territoire et si on ne travaillait qu'en circuit court, on aurait du mal à donner des bananes à manger à nos jeunes enfants.

Donc les circuits courts, d'accord, une agriculture de qualité, bien sûr, mais il y a bien longtemps que l'on fait de l'agriculture de qualité. Je rappelle tout de même que, dans notre pays, nous avons probablement l'agriculture avec la plus grande traçabilité sanitaire, avec la plus grande qualité gustative. Je remercie donc tous les agriculteurs, quelle que soit leur génération, d'avoir fait en sorte de nourrir le pays et de bien le nourrir.

(applaudissements).

Monsieur François Lavrut

Merci Monsieur le Député. Je n'ajouterais pas grand-chose, je partage tous ces points. Concernant les émissions de carbone, pour en revenir à l'agriculture, les règles de production sont en effet différentes dans les autres pays du monde. La PAC sert un peu à compenser cette difficulté à produire en France, avec des règles un peu différentes du reste du monde, des coûts sociaux, environnementaux, des règles du jeu différentes. Je le redis, la PAC est indispensable. Si on veut détruire l'agriculture, continuons à l'abaisser, supprimons le premier pilier et ce sera bien parti ! Je rappelle mon intervention : on ne met tout de même pas beaucoup de moyens en Europe pour la faire fonctionner : 1.14% comparé à 1.07 pour le nouveau budget de la PAC. On n'a qu'à mettre le PIB⁴⁰ de l'enseignement et de l'armée dans le budget européen et vous verrez qu'on ne sera pas à 1% du budget ! Merci Monsieur le Député. Je donne la parole à Madame Danielle Brulebois.

⁴⁰ Produit intérieur brut

Madame Danielle Brulebois

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, parlementaires et conseillers régionaux, Messieurs les membres du bureau, les Vice-Présidents, Messieurs les Directeurs et personnels de la Chambre d'agriculture, Messieurs et Mesdames les Présidents des syndicats, Mesdames et Messieurs les représentants de l'agriculture jurassienne, Monsieur le Président, je vous remercie pour votre invitation. C'est toujours avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que je participe à votre assemblée générale, dans votre belle assemblée qui représente tout ce que notre agriculture du Jura a de divers et de riche, de la plaine au plateau, en passant par les coteaux et la montagne. Je vous félicite pour votre rapport d'activités, pour les travaux effectués, c'est un riche rapport d'activités. On voit le nombre d'actions que vous menez pour accompagner, pour soutenir, pour développer et pour innover. J'ai relevé 2 choses positives. Tout d'abord que vous avez une situation financière satisfaisante et, ensuite, que l'installation des jeunes a notablement augmenté. C'est un bon signe. Sur votre situation financière, je voudrais vous dire que les députés de la majorité, contrairement à ce qui peut parfois être sous-entendu, sont des ardents défenseurs de l'agriculture. Il n'y a pas que des amateurs et des parisiens, il y a aussi des élus ruraux, comme moi, qui connaissent bien l'agriculture. Je suis à vos côtés au niveau départemental, peut-être pas assez, mais il faut me solliciter. Je rencontre les syndicats agricoles. Je rencontre les organismes agricoles et, au niveau national, les députés de la majorité ne sont pas sans rien faire non plus.

Nous avons travaillé étroitement avec Monsieur Claude Cochonneau, votre ancien Président national que je regrette moi aussi parce que c'était quelqu'un de valeur. Nous avons rencontré très récemment Monsieur Sébastien Windsor, le nouveau Président national des Chambres d'agriculture.

Sur vos moyens, sur la taxe additionnelle sur le foncier non-bâti, sachez que j'appartiens au groupe « agriculture » à l'Assemblée nationale, un groupe présidé par Jean-Baptiste Moreau, agriculteur lui-même. C'est un groupe dynamique et actif. Sur la taxe additionnelle sur le foncier non-bâti, dès qu'on a connu les orientations prises par Bercy –vous m'aviez d'ailleurs alertée-, vous pensez bien que nous avons aussitôt agi. Mais vous savez que pour faire plier le gouvernement, il ne suffit pas de l'opposition, il faut que la majorité s'y mette aussi. C'est ce qui a été fait et vos finances ont été préservées.

J'ai entendu parler de soucis sur le réseau. Nous sommes persuadés que le réseau doit rester départemental. L'échelon régional est toujours trop loin, il éloigne et nous devons garder un réseau départemental chaque fois que nous le pouvons. Nous serons donc à vos côtés.

Sur *l'agribashing*, c'est pareil, nous avons aussitôt défendu les agriculteurs contre *l'agribashing*. La première mesure prise par le Président de la république est le dispositif Déméter. C'est quelque chose qui n'existait pas, qui existe aujourd'hui et qui fonctionne bien dans le Jura.

Sur la sortie du glyphosate, on vous l'a dit, on ne laissera pas les agriculteurs sans solution. La sortie du glyphosate doit se faire sur des bases objectives. En ce moment, un travail est mené par l'ANSES⁴¹ et l'INRAE⁴² et, comme vous l'avez dit, dans le Jura, il est déjà possible, avant d'interdire, d'envisager une réduction importante. C'est donc déjà ce qui se passe dans le Jura.

Sur les ZNT, ce n'est pas non plus un choix des députés de la majorité, c'est un choix de société et c'est surtout une décision de justice du Conseil d'Etat.

⁴¹ Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

⁴² Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

On essaie donc de faire en sorte que l'agriculture soit le moins possible perdante et le moins possible impactée. Des chartes seront discutées au plus près du terrain, les agriculteurs, les élus y seront associés et je ne vois pas comment les préfets ne pourraient pas signer de telles chartes. Vous le savez, il y aura une tolérance pour les semis de printemps. J'ai également entendu parler d'une petite aide, mais c'est en fait une enveloppe exceptionnelle de 25 millions d'euros pour cette année, pour accompagner les agriculteurs en 2020. 25 millions d'euros, c'est tout de même un geste !

Sur le budget européen de la PAC, le Président de la république et le Ministre de l'agriculture sont effectivement très présents dans les négociations à Bruxelles. L'accord a été refusé. Il n'est donc pas question que l'on paie pour le Brexit⁴³ et ses conséquences sur le budget de l'Europe. Là aussi, avec mes collègues de la majorité, nous sommes très mobilisés sur le sujet et nous multiplions aussi les démarches pour maintenir la PAC au niveau où elle est.

Sur le débat public, je n'ai aucune confiance en la commission nationale de débat public et en sa Présidente, Madame Jouanno. Je comprends que l'on puisse demander à la population de s'exprimer sur l'agriculture, mais en aucun cas cela ne saurait avoir des conséquences sur la PAC. Nous en avons d'ailleurs parlé en groupe « agriculture » et des choses ont été décidées. Déjà, sur le site du débat public, on peut répondre. Donc allez-y, ne vous gênez pas, répondez ! Pour le moment, il y a 1 096 réponses. Après, devront être organisés des débats au niveau régional et dans les départements. Nous, les députés de la majorité du groupe « agriculture », avons décidé de nous en occuper, d'organiser ces débats et d'inviter les personnes. Parce que je sais comment fonctionnent les débats publics. Qui y va, si vous ne vous en occupez pas ? Et bien, ce sont ceux qui sont contre ! Tous ceux qui sont contre sont présents et, ceux qui sont pour, vous ne les voyez jamais !

Intervenant

Ceux qui sont contre viennent de très loin !

Madame Danielle Brulebois

Oui, mais ceux qui sont pour et qui sont très près ne viennent pas et, s'ils viennent, ils ne disent rien... Donc, ce débat public au niveau départemental, il faut l'organiser ! Vous n'êtes pas d'accord, Monsieur Buchet ?

Monsieur Christophe Buchet

Si. J'ai déjà vécu cela à Poligny.

Madame Danielle Brulebois

Ce que nous avons proposé –et le Ministre de l'agriculture est d'accord– c'est que les députés s'en occupent et qu'on organise, au niveau départemental, nos débats publics sur le sujet de l'avenir de l'agriculture.

Sur les vins français, j'ai bien sûr signé la motion présentée par le Président du Conseil départemental concernant la sanction des Etats-Unis sur les vins français. Il n'est pas du tout acceptable que l'on paie un conflit entre l'OMC⁴⁴ et la concurrence de Boeing et Airbus ; nous sommes bien d'accord.

⁴³ Brexit, mot-valise anglais construit sur Britain et exit, désigne le processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne qui consiste à négocier l'accord de retrait qui est devenu effectif au cours de la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2020

⁴⁴ Organisation mondiale du commerce

Le Président de la république a demandé un fonds de soutien de 300 millions d'euros, que nous espérons obtenir également. Nous avons également beaucoup agi au niveau du commissaire européen de l'agriculture pour essayer de limiter les conséquences qui vont être dramatiques pour la viticulture, peut-être pas trop pour la viticulture jurassienne car je n'ai pas pu avoir les chiffres des exportations des vins du Jura vers les Etats-Unis. Les vins du Jura, c'est 17% d'exportations, mais je n'ai pas pu avoir le pourcentage vers les Etats-Unis. J'en ai parlé au Président du Conseil départemental, il n'a pas pu les avoir non plus... Je voulais également dire que les difficultés n'étaient pas venues en 2 ans pour l'agriculture. Je pense que l'on paie tout de même, depuis des dizaines d'années, la concurrence entre les grandes surfaces, les distributeurs et leurs 4 centrales d'achats qui sont là depuis la loi LEMA⁴⁵, la loi sur l'agriculture qui a favorisé ces 4 centrales d'achats. On a fait la loi EGalim⁴⁶ ; cela n'avance pas aussi vite qu'on le voudrait, mais cela avance tout de même un peu. On a également fait récemment une loi sur l'étiquetage. Dans la loi EGalim, il y a en effet des articles qui ont été refusés par le conseil constitutionnel qui les a considérés comme des cavaliers législatifs. On les a donc repropoés sur l'étiquetage du vin, de la viande, parce qu'en restauration collective, 75% de la viande consommée est importée.

Je voudrais aussi vous parler du photovoltaïque. Vous savez sans doute que l'appel d'offres est simplifié et que le seuil a été relevé à 300 kWh au lieu de 100. Ce qui devrait donc aider et favoriser les agriculteurs. Sur les 2 projets qui nous ont été présentés, je trouve que ce dispositif de ferme en ferme est une très belle idée. Je félicite ceux qui en sont à l'initiative ; ce sont d'ailleurs souvent des femmes.

Il y a eu aussi les Trophées de l'agriculture, avec le Conseil départemental, que nous avons soutenus, avec le Président du Conseil départemental. Je voudrais m'associer aux propos de Dominique (Chalumeaux) à propos de ce que j'ai vu dans la presse, disant que le Conseil départemental du Jura ne soutenait pas assez l'agriculture mais que les élus étaient bien contents de se faire photographier avec les Montbéliardes. Je pense que c'était pour moi puisque j'étais en photographie avec le Président du Conseil départemental. Mais quand on ne passe pas sur les stands, on se fait critiquer... Il y a donc de *l'agribashing*, mais aussi de *l'élubashing*. Ceci pour vous dire qu'on soutiendra et, avec le Président du Conseil départemental qui est compétent, nous nous sommes engagés à financer un peu des agriculteurs qui prennent le temps d'amener leurs vaches au Salon, ce qui n'est pas rien. Ils passent leur semaine à cette préparation et nous avons bien de la chance d'avoir des agriculteurs, des représentants des syndicats, qui se donnent la peine de venir à Paris pour parler du Jura et pour représenter le Jura. Il faut donc vraiment encourager tous ceux qui viennent au Salon de l'agriculture parce que c'est une belle vitrine pour les produits jurassiens. Je félicite tous ceux qui y étaient. Nous avons eu énormément de médailles, il y avait énormément de produits. Cela valorise vraiment bien le Jura, donc bravo à vous.

Sur la retraite, je vais tout de même vous en dire quelques mots car je suis tout à fait avec vous pour dire qu'il est effectivement inadmissible que des agriculteurs qui ont travaillé toute leur vie se retrouvent aujourd'hui avec des retraites au niveau où elles sont. Je voudrais dire qu'avec le système universel tel qu'on l'a voté, du moins voté par le 49.3... (*brouhaha dans la salle*).

⁴⁵ Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006

⁴⁶ Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Je ne vais pas revenir sur l'histoire, sachant qu'il aurait de toute façon été voté. J'ai eu –pas ici– des retours d'agriculteurs qui m'ont dit être très contents du fait qu'en 2022, tous les agriculteurs auront 1 000 € de retraite. On me l'a dit : ils sont contents, sachant que cela se traduira aussi par une réduction de leurs cotisations pour près de 40% des exploitants agricoles les plus modestes. C'est donc bien un progrès pour les agriculteurs, sachant que, jusqu'à présent, rien n'a été fait. Je vous signale qu'en 2003, il y a eu une loi Fillon qui devait être appliquée en 2008. Si cette loi Fillon votée en 2003 était appliquée aujourd'hui, aucun agriculteur ne serait à moins de 1 000 € de retraite. Je vous le rappelle tout de même parce que quand on fait de la politique, il faut aussi avoir un peu de mémoire si on veut être cohérent et honnête. Cela fait donc tout de même 12 ans que les agriculteurs devraient avoir une retraite de 1 000 €. Ils ne l'ont toujours pas. Je suis consciente, comme vous, qu'il faudrait que ce soit dès aujourd'hui, dès 2020. Et avec mes collègues du groupe « agriculture », nous avons déposé des amendements pour que l'on soit au moins à 85% du SMIC⁴⁷ dès cette année. Ces amendements n'ont pas prospéré parce qu'on nous a dit qu'il y avait les agriculteurs, mais qu'il y avait également les commerçants et les artisans. Il faut donc qu'on évalue le coût et que l'on regarde pour mettre tout le monde à la même enseigne le plus tôt possible. Ceci pour vous dire qu'on n'oublie pas tout cela et que nous en sommes bien conscients.

Sur le Coronavirus, comme mon collègue, Jean-Marie Sermier, j'ai quelques inquiétudes parce qu'on le voit déjà au niveau des entreprises, mais je pense que l'agriculture jurassienne pourrait également être touchée, concernant les exportations de lait vers la Chine, de poudre de lait, ou de viande vers l'Italie, par exemple. Des mesures sont prises pour aider les entreprises, des mesures ont été annoncées par Bercy pour aider les entreprises en trésorerie, en réduction de charges, mais je pense qu'il faut que l'agriculture aussi s'en préoccupe afin d'obtenir les mêmes avantages que les autres acteurs de l'économie.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je vous remercie. Je reste à votre disposition et je vous félicite tous pour la belle agriculture jurassienne que nous avons et dont nous sommes tous très fiers, sachant que c'est grâce à vous et à votre travail.

(applaudissements)

Monsieur François Lavrut

Merci Madame la Députée. Je vais revenir sur 2 ou 3 points. Vous avez parlé du Salon de l'agriculture. Il est vrai que c'est une belle vitrine de l'agriculture, j'en suis bien conscient, mais il ne faudrait pas qu'on parle en bien de l'agriculture pendant le salon et que cela cesse aussitôt le salon fini. C'est donc quelque chose à alimenter en permanence tout au long de l'année, donc parler positivement de l'agriculture, des agriculteurs, des paysans.

Sur les retraites, j'ai bien entendu, c'est 2022. La question des anciens, sachant que je ne connais pas trop ce dossier, c'est que si cela attend 2022, ce n'est pas trop grave, mais il faudrait que ce soit rétroactif pour ceux qui ont pris leur retraite avant. J'avais compris que ce point n'était pas complètement réglé aujourd'hui. S'il y a des aménagements à apporter, il faudrait donc que tout le monde soit traité de la même manière à partir de 2022. Il y aura peut-être des aménagements à apporter.

⁴⁷ Salaire minimum de croissance

Sur la TATFB, les députés ont fait un bon travail, que ce soit Jean-Marie Sermier, Mesdames Brulebois et Dalloz, ainsi que les 2 sénatrices et le préfet. Nous avons rencontré tout le monde, le travail a pesé. Je suis conscient que c'est parce que votre groupe a déposé un amendement avec le député de la Creuse que vous êtes arrivés à avoir une majorité pour bloquer. Autrement, c'était la mort des Chambres d'agriculture. Donc avec moins 15% et le budget qui arrivait à la Région, le département était mort. Si cela devait revenir sur la table, les conséquences seraient dramatiques pour les Chambres d'agriculture.

Merci à toutes et à tous.

Vous êtes tous invités à venir partager le repas avec nous à Pannessières, au restaurant des Monts Jura.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 27)

Annexes

Annexes



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 10 mars 2020

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-01

relative à la prise en charge des frais des jurés pour le concours général agricole

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 10 mars 2020,

- ▶ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,
- ▶ Après avoir pris connaissance du contexte suivant :

« Depuis 2010, le ministère délègue aux chambres d'agriculture et à la société Comexposium l'organisation du Concours général agricole. La Chambre d'agriculture du Jura assure la préparation du concours des vins en lien avec les organisations professionnelles dont la finale se déroule à Paris. Elle mobilise pour cette finale des jurés.

Le Concours Général Agricole des vins est une référence dans le monde viticole, il est reconnu pour son impartialité, conséquence d'un processus rigoureux de présélections en région et de sélections à Paris et pour la valeur de ses résultats. C'est le concours qui compte le plus grand nombre de candidats et d'échantillons en compétition.

Les échantillons sont soumis à l'appréciation de jurés possédant une haute expertise technique et gustative des vins, connaissant parfaitement notre terroir, leur permettant de déceler les arômes caractéristiques, de noter les qualités et les typicités pour une même catégorie. Ils peuvent être sommeliers, œnologues, producteurs, représentants des syndicats de vignerons ou encore consommateurs avertis. Leur jugement est souverain et ne peut être remis en cause par les organisateurs ou par les candidats. Les jurys attribuent les médailles selon les niveaux de qualité.

Toutefois, la fonction de juré est bénévole, aucune prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration n'est assurée de la part du Concours Général Agricole. »

Il est demandé à la Session de la Chambre d'Agriculture du Jura de prendre en charge pour chaque édition les frais engagés par les jurés (pour potentiellement 18 jurés) :

- le repas à l'issue de chaque présélection précédant le concours,
- les frais de transport, frais annexes, restauration et hébergement éventuel pour la finale à Paris, dans les conditions applicables aux élus de la Chambre (plafonds, justificatifs...).

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-01 - 1/2

- **ACCEPTENT** la prise en charge des frais des jurés pour chaque édition du Concours Général Agricole.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 10 mars 2020

**Le Président de la Chambre
régionale d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

A blue circular official stamp of the Chamber of Agriculture of the Jura Department is placed over a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU JURA' around the perimeter and 'DU JURA' in the center.

Vote : Membres Élus présents :	23
Membres Élus votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljou - 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 10 mars 2020

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-02

**relative à l'extension du service commun
« Valorisation du bois et territoire »**

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 10 mars 2020,

- Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

Vu la délibération adoptée en session du 29 novembre 2016 relative à la création d'un pôle de services communs au sein de la chambre régionale de Bourgogne Franche-Comté,

Vu la délibération adoptée en session du 28 novembre 2017 relative à la création d'un service commun dénommé « Valorisation du bois et territoire »

Considérant la volonté de la Chambre départementale de Côte d'Or de rejoindre le service commun dénommé « Valorisation du bois et territoire » et l'avis favorable du Comité d'orientation du service commun Valorisation du Bois et Territoire réuni le 4 décembre 2019,

- **DECIDENT** d'accepter l'adhésion de la Chambre départementale de Côte d'Or au service commun dénommé « Valorisation du bois et territoire » à compter du 1er avril 2020.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 10 mars 2020

**Le Président de la
Chambre régionale
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :	23
Membres Élus votants :	23
Pour :	23
Contre :	Ø
Abstention :	Ø





CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 10 mars 2020

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-03

relative à la nomination de l'agent comptable et la fixation de sa rémunération

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 10 mars 2020,

- Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU la décision validée au bureau du 13 janvier 2020 qui établit :

« **VU** l'article D. 511-96 du Décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des chambres d'agriculture, qui par dérogation à l'article 188 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, donne la possibilité aux chambres d'agriculture, après accord de leurs sessions, de constituer un groupement comptable au sein d'une même région.

« Une convention précise les modalités de fonctionnement et le siège de ce groupement. Un poste d'agent comptable unique est créé dans l'établissement siège du groupement. L'agent comptable du groupement tient la comptabilité de chacune des chambres du groupement. »

« L'agent comptable du groupement est personnellement et pécuniairement responsable des opérations comptables effectuées par le personnel placé sous son autorité. »

CONSTATANT que l'agent comptable du groupement comptable de la région Bourgogne Franche-Comté, cesse sa mission au 31 janvier 2020,

CONSTATANT l'intérêt du groupement comptable régional et sa cohérence avec le transfert des fonctions supports réalisés en 2017,

CONSTATANT que la prise de fonction de Monsieur Thomas JUND est antérieure à la tenue de la prochaine session de la Chambre d'agriculture

VUE la proposition de la DRFIP Bourgogne Franche-Comté de nommer Monsieur Thomas JUND en qualité d'agent comptable du groupement comptable de la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté,

DECIDENT

Article 1 :

La nomination de Monsieur Thomas JUND en qualité d'Agent Comptable du groupement comptable de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté, à compter du 1er février 2020.

En application

- de l'Article D511-80 du code rural et de la pêche maritime,
- du décret n°88-132 du 4 février 1988 et du décret n°73-899 du 18 septembre 1973 qui déterminent les montants de la rémunération de l'Agent Comptable en fonction du montant du Budget Prévisionnel ou du compte de résultat prévisionnel,
- des arrêtés du 20 juin 1985 qui fixent la rémunération des Agents Comptables des Chambres d'Agriculture,

la rémunération de Monsieur Thomas JUND est fixée :

- Par la convention du groupement comptable, la rémunération étant versée par la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté.
- au taux de 100% pour l'ICR (Indemnité Caisse et Responsabilité) s'appliquant à la 4ème catégorie d'Agent Comptable prévue par l'arrêté du 29 décembre 2000, cette indemnité s'élève à un montant de 1720 € (brut/annuel) et sera versée par chaque chambre membre du groupement comptable.

Donnent tout pouvoir au Président pour signer tout contrat et notamment la convention du groupement comptable dans le respect des décrets cités ci-dessus.

► **VALIDENT** la décision votée en Bureau du 13 janvier 2020 ci-dessus.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 10 mars 2020

**Le Président de la
Chambre régionale
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :	23
Membres Élus votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0



The image shows a blue circular official stamp of the Chamber of Agriculture of the Jura Department. The stamp contains the text 'CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU JURA'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'François Lavrut'.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 10 mars 2020

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-03

relative à la nomination de l'agent comptable et la fixation de sa rémunération

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 10 mars 2020,

- Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

VU la décision validée au bureau du 13 janvier 2020 qui établit :

« **VU** l'article D. 511-96 du Décret n° 2016-610 du 13 mai 2016 relatif au réseau des chambres d'agriculture, qui par dérogation à l'article 188 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, donne la possibilité aux chambres d'agriculture, après accord de leurs sessions, de constituer un groupement comptable au sein d'une même région.

« Une convention précise les modalités de fonctionnement et le siège de ce groupement. Un poste d'agent comptable unique est créé dans l'établissement siège du groupement. L'agent comptable du groupement tient la comptabilité de chacune des chambres du groupement. »

« L'agent comptable du groupement est personnellement et pécuniairement responsable des opérations comptables effectuées par le personnel placé sous son autorité. »

CONSTATANT que l'agent comptable du groupement comptable de la région Bourgogne Franche-Comté, cesse sa mission au 31 janvier 2020,

CONSTATANT l'intérêt du groupement comptable régional et sa cohérence avec le transfert des fonctions supports réalisés en 2017,

CONSTATANT que la prise de fonction de Monsieur Thomas JUND est antérieure à la tenue de la prochaine session de la Chambre d'agriculture

VUE la proposition de la DRFIP Bourgogne Franche-Comté de nommer Monsieur Thomas JUND en qualité d'agent comptable du groupement comptable de la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté,

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-03 - 1/2

DECIDENT

Article 1 :

La nomination de Monsieur Thomas JUND en qualité d'Agent Comptable du groupement comptable de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté, à compter du 1er février 2020.

En application

- de l'Article D511-80 du code rural et de la pêche maritime,
- du décret n°88-132 du 4 février 1988 et du décret n°73-899 du 18 septembre 1973 qui déterminent les montants de la rémunération de l'Agent Comptable en fonction du montant du Budget Prévisionnel ou du compte de résultat prévisionnel,
- des arrêtés du 20 juin 1985 qui fixent la rémunération des Agents Comptables des Chambres d'Agriculture,

la rémunération de Monsieur Thomas JUND est fixée :

- Par la convention du groupement comptable, la rémunération étant versée par la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté.
- au taux de 100% pour l'ICR (Indemnité Caisse et Responsabilité) s'appliquant à la 4ème catégorie d'Agent Comptable prévue par l'arrêté du 29 décembre 2000, cette indemnité s'élève à un montant de 1720 € (brut/annuel) et sera versée par chaque chambre membre du groupement comptable.

Donnent tout pouvoir au Président pour signer tout contrat et notamment la convention du groupement comptable dans le respect des décrets cités ci-dessus.

► **VALIDENT** la décision votée en Bureau du 13 janvier 2020 ci-dessus.

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 10 mars 2020

**Le Président de la
Chambre régionale
d'Agriculture du Jura**

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :	23
Membres Élus votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

The image shows a blue circular official stamp of the Chamber of Agriculture of the Jura Department. The text around the stamp reads 'CHAMBRE DÉPARTEMENTAIRE D'AGRICULTURE DU JURA'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'François Lavrut'.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 10 mars 2020

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-05

relative à la vente de parts sociales Synergie-Est

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 10 mars 2020,

- ▶ Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

Vu l'historique et le contexte suivants :

« La chambre d'agriculture a participé à la création de l'ARSOE régionale (FC à l'époque), coopérative de services informatiques, avec prise de parts sociales. Elle détient aujourd'hui 61 parts.

Les ARSOE (celle de FC comme les autres) ont évolué vers des structures commerciales avec regroupement inter région, à ce jour l'ARSOE est devenue Synergie Est.

En parallèle, le décret du 13 mai 2016 a imposé aux chambres d'agriculture une évolution des services achats et des services informatiques des chambres qui doivent depuis procéder par appel d'offre pour leurs achats et mutualiser les fonctions supports. De ce fait, a été créé notamment la DNSI pour mutualiser les services informatiques au niveau national et la plupart des prestations assurées par l'ex-ARSOE ont été arrêtées (antispam, antivirus, hébergements de serveurs ...) dès 2017.

Synergie Est dans son assemblée générale de 2018 a décidé de revoir sa politique de tarification des services : les adhérents avec un faible chiffre d'affaire se voient appelés une cotisation forfaitaire basée sur le chiffre d'affaire des années précédentes, soit pour la Chambre du Jura 350 € HT/an (sur une base de chiffre d'affaire de 3221 € HT en 2016 et 108 € HT en 2017).

La chambre d'agriculture du jura à ce jour est sur une prestation (export des données élevages) de l'ordre de 108 € et paye 350 €...

Aucune action régionale n'a été engagée à ce jour.

La chambre d'agriculture détient les parts sociales, avec des dates de débits possibles suivantes :

- 1 PS titre 94 achat le 19 juin 1998, dédit avant le 18/03/2023
- 30 PS titre 101 achat le 21 juin 2000, dédit avant le 20/03/2020
- 30 PS titre 107 achat le 10 juillet 2001, dédit avant le 9/04/2021

La valeur nominale des parts est de 15,24 C/PS

Vu la cartographie des risques établie et validée en Session du 29 novembre 2019, qui prévoit d'évaluer les risques financiers liés aux participations détenues,

Vu la décision d'évolution de la cotisation prise par l'AG de Synergie Est, celle-ci n'étant plus en rapport avec les services achetés,

Vu les obligations de procéder par appel d'offre et de mutualiser le service informatique

DECIDENT d'autoriser le Président à engager le processus de vente des parts sociales détenues et ce dès que possible

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 10 mars 2020

**Le Président de la
Chambre régionale
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT



Vote : Membres Élus présents :	23
Membres Élus votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA
établissement public (art. L 511-1 du code rural)

455 rue du colonel de Casteljau – 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX

SESSION du 10 mars 2020

DELIBERATION n°2020-03-10-DS-06

**relative à la modification budgétaire pour paiement du CPR
2018**

Les membres de la Chambre d'agriculture du Jura, réunis en session le 10 mars 2020,

- Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires et notamment en respect du quorum nécessaire pour ce faire,

Dans le budget 2018, les dépenses liées à la mutualisation régionale des fonctions supports (CPR – Centre de Prestations Régionalisées) ont été budgétées à hauteur du budget initial 2018 prévu par la Chambre Régionale soit 336 000 €, au titre des cotisations obligatoires.

La méthode de répartition de ces dépenses n'a été validée par les présidents des chambres que début 2020. La facture finale pour la chambre du jura s'élève à 371659,39 €. Cela dépasse l'enveloppe budgétaire votée de 35 660 €.

La facture a bien été provisionnée en totalité dans les comptes 2018 mais elle n'est pas intégralement payée à ce jour, le denier appel ayant été bloqué intégralement à cause de la ligne budgétaire insuffisante.

- **DECIDENT** d'autoriser le président à ordonner la mise en paiement du solde du CPR 2018 au-delà de la ligne budgétaire prévue en 2018 (au titre des cotisations obligatoires c/c 65781)

Ainsi délibéré,

Fait à LONS LE SAUNIER, le 10 mars 2020

**Le Président de la
Chambre régionale
d'agriculture du Jura**

François LAVRUT

Vote : Membres Élus présents :	23
Membres Élus votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0



HVE (Haute Valeur Environnementale)

Le conseil à la réduction des intrants est inscrit dans l'ADN de la Chambre d'Agriculture de Yonne depuis de nombreuses années à travers nos groupes de développement et notre engagement par les agriculteurs dans les filières (E.C.O. agriculture raisonnée).

Aujourd'hui, la CAB9 accompagne donc naturellement les agriculteurs vers la certification quelle que soit la production.

SOMMAIRE

Certification environnementale de niveau 1

- Quelques chiffres dans l'Yonne
- Accompagnement proposé par la CAB9
- Atouts et limites

Certification environnementale de niveau 2

- Quelques chiffres dans l'Yonne
- Accompagnement proposé par la CAB9
- Atouts et limites

HVE (Haute Valeur Environnementale)

- Quelques chiffres dans l'Yonne
- Accompagnement proposé par la CAB9
- Atouts et limites

1. Certification environnementale de niveau 1

- Certification d'exploitations depuis 2016

Années	2016	2017	2018	2019	2020
Exploitations	16	31	31	41	67

Accompagnement proposé par la CAB9

- Formation de 7000, avec auto-diagnostic complet par l'agriculteur
- Prestation individuelle d'une 1/2-journée avec rendez-vous sur le site d'exploitation



Atouts :

- Une expertise sur le conseil réglementaire reconnue des agriculteurs.
- La CAB9 est un des organismes certifié dans l'Yonne, dans le cadre du SCA (Système de Conseil Agricole).
- Un outil performant : MesParcelles avec ses développements spécifiques pour la certification de niveau 1.

Limites :

- Pression concurrentielle : certification pouvant être délivrée par des organismes certificateurs habilités (OCACIA, AFNOR, CERTIPAQ...).

2. Certification environnementale de niveau 2

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

Quelques chiffres

- Deux exploitations viticoles certifiées "Terra Vitis" dans l'Yonne.
- Accompagnement à la certification Terra Vitis par la CA89 à partir de 2019 (1^{er} semestre).

Accompagnement proposé par la CA89

- Prestation individuelle avec audits d'entrée et de suivi financés par l'association Terra Vitis.
- Une dizaine d'exploitations à accompagner sur le 2^e semestre 2020.

“

Atouts :

- Partenariat en cours de finalisation avec l'association Terra Vitis.
- Un outil MesParcelles personnalisé avec développements spécifiques Terra Vitis.

Limites :

- Pression concurrentielle : certification pouvant être délivrée par des organismes certificateurs habilités (OCACIA, AFNOR, CERTIPAQ...).

www.yonne.chambagri.fr



3. HVE

PROAGRI
POUR VOUS. **Quelques chiffres**

- Accompagnement d'exploitations à certification HVE depuis 2018.

Années	2018	2019	2020
Exploitations VFB	1	2	3
Exploitations EC	0	0	0

Accompagnement proposé par la CA89

- 100% de prestations individuelles avec rendez-vous sur le site d'exploitation (0,5 jour) + rédaction du diagnostic (0,5 jour).
- Selon la demande, possibilité de mettre en place une formation HVE.

“

Atouts :

- Une expertise sur le conseil réglementaire reconnue des agriculteurs.
- La CA89 est le seul organisme certifié dans l'Yonne, dans le cadre du SCA (Système de Conseil Agricole).
- Un outil performant : MesParcelles avec ses développements spécifiques pour la certification.
- Accompagnement des exploitations en polyculture élevage (demande de plus en plus présente).

Limites :

- Certification pouvant uniquement être délivrée par des organismes certificateurs habilités (OCACIA, AFNOR, CERTIPAQ...).
- Forte concurrence avec les OS qui développent leur accompagnement collectif ou individuel.

www.yonne.chambagri.fr



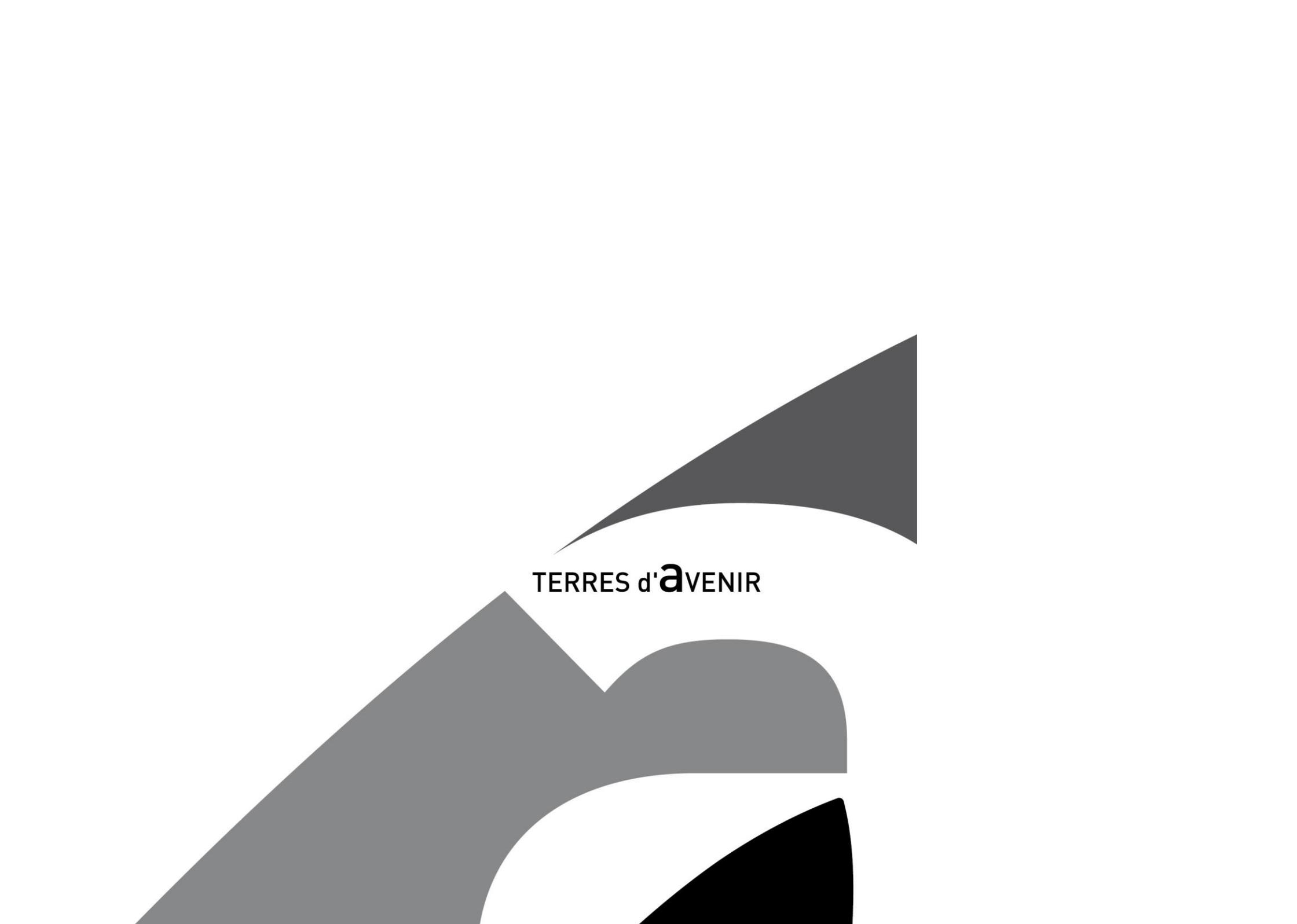


aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

Siège social

455 rue du colonel de Casteljau
BP 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15

www.franche-comte.chambagri.fr

The image features a minimalist, abstract graphic design. It consists of several overlapping, organic shapes in shades of grey and black. A dark grey shape is at the top right, a medium grey shape is in the middle left, and a black shape is at the bottom right. The text 'TERRES d'aVENIR' is centered horizontally between the top and middle shapes.

TERRES d'aVENIR